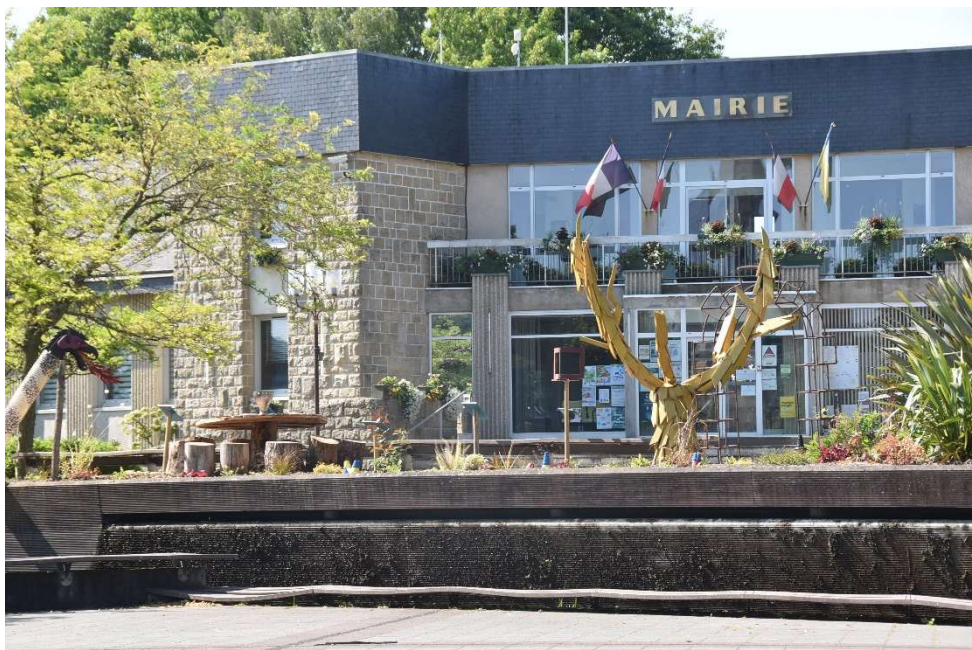


VILLE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ANNEE 2026



Direction Administration – Finances  
Version du 15 décembre 2025

PREAMBULE .....

<b>I. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026 .....</b>	<b>4</b>
1.1. Le contexte économique et financier au niveau national .....	5
• L'évolution de la croissance : .....	5
• L'évolution de l'inflation : .....	6
• L'évolution des taux d'intérêts .....	7
1.2. <b>La trajectoire des finances des administrations publiques .....</b>	<b>7</b>
• L'évolution de la dette .....	7
1.3. <b>Les principales mesures des plafonds de dépenses du projet de Loi de finances 2026 relatives aux collectivités locales .....</b>	<b>8</b>
• Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics : .....	9
• Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales .....	11
1.4. <b>Le contexte financier local .....</b>	<b>12</b>
<b>II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 – BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>14</b>
2.1. <b>La section de fonctionnement .....</b>	<b>14</b>
• Les dépenses de fonctionnement .....	14
• Les recettes de fonctionnement .....	18
2.1. <b>La section d'investissement .....</b>	<b>22</b>
• Les dépenses d'investissement .....	22
• Les recettes d'investissement .....	23
<b>III. LES OPERATIONS MAJEURS A VENIR POUR L'ANNEE 2026 .....</b>	<b>26</b>
3.1. <b>Les missions du Pôle Ressources Humaines, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>27</b>
3.2. <b>Les missions du Pôle Administration Finances, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>29</b>
3.3. <b>Les missions du Pôle Ressources Techniques, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>31</b>
3.4 <b>Les missions du Pôle Aménagement et Urbanisme, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>35</b>
3.5. <b>Les missions du Pôle Education, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>36</b>
3.6. <b>Les missions du Pôle Action Culturelle, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>37</b>
3.7. <b>Les missions du Pôle Citoyenneté – Vie Associative – Communication, et ses engagements pour l'année 2026 .....</b>	<b>39</b>

## PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB), présentant les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le ROB n'est pas un pré-budget, il s'agit d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. Il a été consacré par la loi n°2015-991, du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). En l'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

## INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté par le gouvernement LECORNU en octobre 2025, **et complétés à la suite de l'adoption par 49.3 du projet de loi de finances.** L'objectif de redressement des comptes publics, imposé par la procédure pour déficit excessif lancée par le Conseil de l'Union Européenne, est poursuivi avec un plan de redressement qui repose sur un effort de près de 30 milliards d'euros pour ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025.

**Le vote de la loi de financement de la sécurité sociale s'est traduit par une aggravation du déficit du projet de loi de finances. Le Sénat a modifié en profondeur le projet gouvernemental. Les axes permettant la réduction du déficit public n'apparaissent pas clairement. Le PLF aboutit à un déficit de 5 %, contre 4,6% dans le projet initial.**

Selon une étude du Conseil d'analyse économique, l'ajustement budgétaire qui devra être réalisé au cours des six prochaines années s'élève à 112 milliards d'euros : 82 milliards pour stabiliser durablement la dette publique à 110 % du PIB.

Les collectivités seront fortement mises à contribution pour le redressement des comptes publics. Une mesure du projet de loi de finances 2026 intéresse particulièrement la commune de Chartres-de-Bretagne et aura un impact fort sur le budget de fonctionnement de la collectivité : la réduction de 25 % de la compensation par l'État de l'abattement de 50 % applicable aux valeurs locatives des locaux industriels. **Le projet de loi de finances adopté a diminué cette ponction de 25% à 19,3%.**

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant le contexte économique national indéniablement dégradé, ainsi que la situation financière locale. L'impact social s'en fait déjà ressentir

Dans la continuité des budgets précédents, le projet de budget primitif 2026 sera encore marqué par un contexte international et géopolitique très incertain. L'intérêt général et le maintien d'un service public de proximité et de qualité, accessible à tous restent plus que jamais le pilier de notre action dans le contexte que nous traversons à l'heure actuelle. Pour l'année 2026, année d'élections municipales, la commune de Chartres-de-Bretagne poursuivra la mise en œuvre des actions et projets issus du plan de mandat 2020-2026 et préparera l'avenir dès 2026.

Il convient de poursuivre la dynamique de l'emploi sur la commune, notamment grâce aux entreprises déjà implantées : Schneider, Stellantis, Safran, Ferroviaire, services sur la Conterie..., et de relancer la politique de l'habitat en lien avec les emplois.

## I. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2026

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte international particulièrement incertain en ce début d'année : le conflit en Ukraine, les tensions au Proche-Orient ainsi qu'en mer de Chine pourraient impacter de nouveau les approvisionnements énergétiques, de même que les importations des composants électroniques essentiels pour les biens d'équipements et intermédiaires.

Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafond de dépenses relatif au projet de loi de finances pour 2026, présenté par le gouvernement LECORNU. Ce document poursuit l'objectif de redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de 27 milliards d'euros pour l'année 2026.

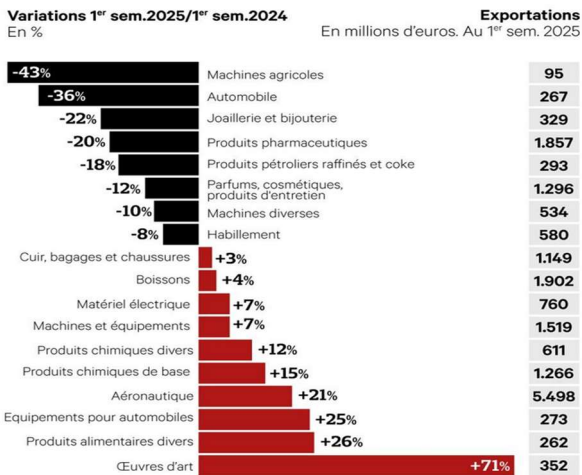
### 1.1. Le contexte économique et financier au niveau national

#### 📊 L'évolution de la croissance :

Le contexte international s'avère particulièrement incertain en ce début d'année : le conflit en Ukraine, les tensions au Proche-Orient ainsi qu'en mer de Chine pourraient impacter de nouveau les approvisionnements énergétiques, de même que les importations des composants électroniques essentiels pour les biens d'équipements et intermédiaires.

En outre, les politiques douanières protectionnistes instaurées par les Etats-Unis avec maintenant la contrepartie Chinoise pèsent déjà sur la croissance du PIB français pour la fin d'année. Courant juillet, dans une note de conjoncture, la Banque des territoires estimait la perte en valeur des exportations pour la France à 2,5 milliards d'euros sur un an.

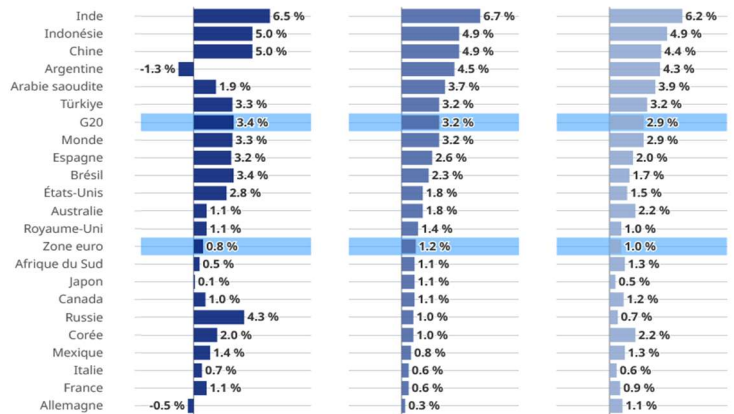
#### Exportations de la France vers les Etats-Unis : les secteurs perdants et gagnants



SOURCE : DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

#### Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel, en %



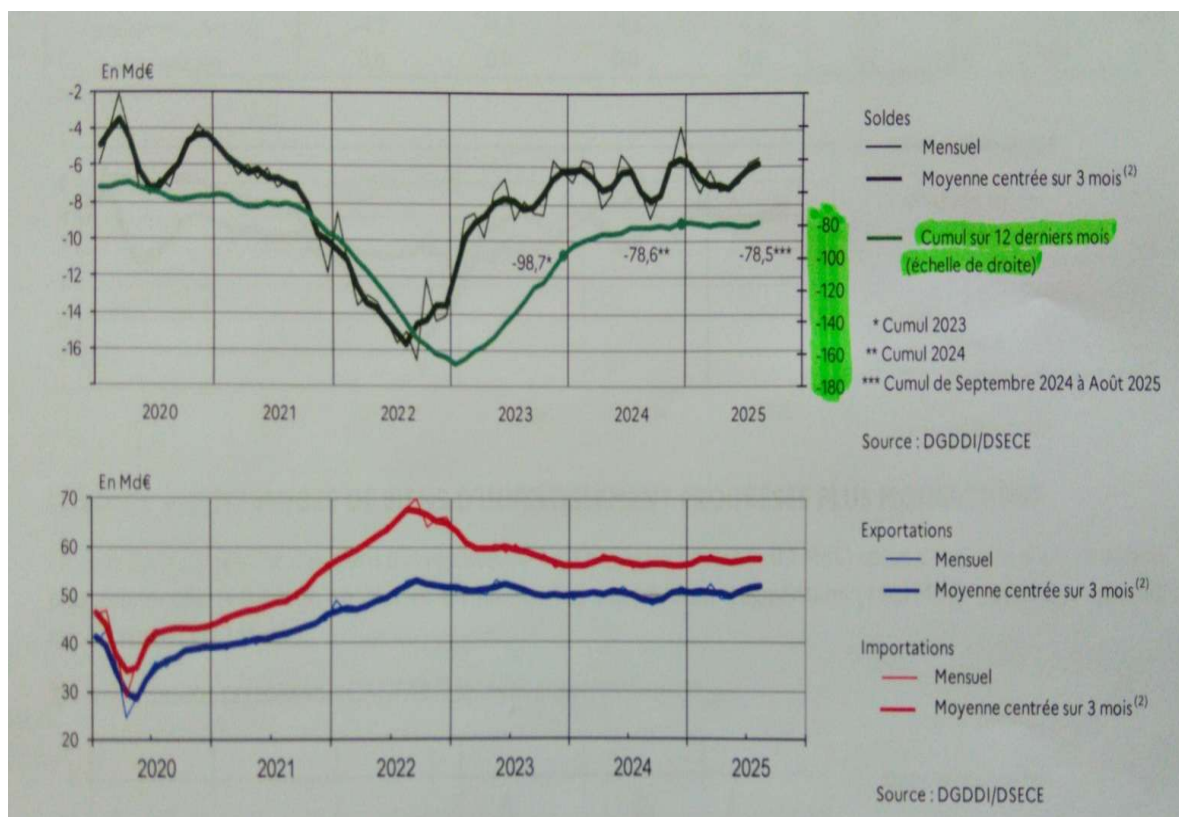
Note (survoler avec le curseur pour lire le texte)

Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 118 ; et base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 117.

Selon la prospective de décembre 2025 de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la croissance mondiale du Produit Intérieur Brut (PIB) devrait ralentir et passer de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025 puis 2,9 % en 2026. La zone euro, quant à elle, après une hausse entre 2024 (0,8%) et 2025 (1,2%) devrait également connaître un ralentissement de la croissance du PIB à 1,0 % en 2026.

Suivant la projection de la Banque de France de septembre 2025, sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance française devrait s'établir à 0,7 %, contre 1,2 % en 2024. Son augmentation devrait rester modérée pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027. Elle serait tirée par la consommation des ménages et la reprise des investissements privés.

La contribution à la croissance du commerce extérieur serait quasi nulle. Ces hypothèses de croissance tiennent compte de l'évolution du taux de change de la zone euro par rapport au dollar et de l'évolution des prix du pétrole.



- L'évolution de l'inflation :

Selon l'OCDE, l'inflation dans la plupart des pays du G20 devrait refluer avec un repli global de 6,2 % en 2024 à 3,4% en 2025 et 2,9 % en 2026.

En France, après une moyenne annuelle de 2,3 % en 2024, l'inflation devrait connaître un net repli en 2025 pour s'établir à 1,1%. Selon la banque de France, cette diminution s'explique principalement par la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité et des cours du pétrole en début d'année 2025.

Une reprise de l'inflation est attendue en 2026 à hauteur de 1,6 %. Elle serait portée par la hausse des prix de l'alimentation, une persistance de l'inflation des services et une contribution du coût de l'énergie qui serait moins négative.

**Projections d'inflation globale pour 2024, 2025 et 2026**  
 Glissement annuel, en %



**Note** (survoler avec le curseur pour lire le texte)  
**Source** : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 118 ; et calculs de l'OCDE.

### 📊 L'évolution des taux d'intérêts

La stabilisation de l'inflation devrait entraîner une nouvelle baisse du taux du livret A au 1er février 2026 à 1,5 %, après deux baisses consécutives de 3% au 1er février 2024 à 2,40 % au 1 er février 2025 et 1,70 % au 1er août 2025.

L'évolution des taux d'intérêts est également un indicateur économique à observer pour la construction budgétaire. La Banque centrale européenne (BCE) continue de procéder à la baisse de son taux directeur, avec quatre baisses depuis le début de l'année 2025. Il se situe à 2,15 % en juin 2025 contre 2,90 % en février 2025 et 4,25 % en juin 2024.

## 1.2. La trajectoire des finances des administrations publiques

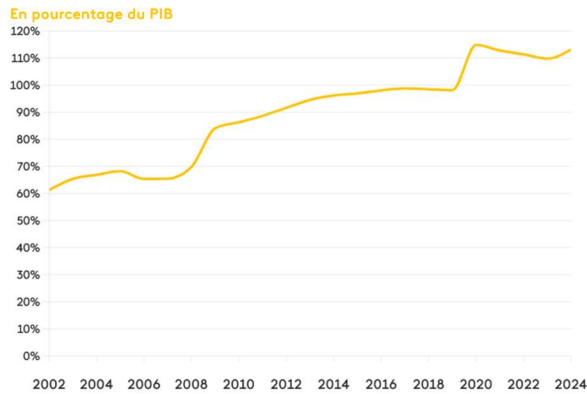
### 📊 L'évolution de la dette

Initialement prévu à 5,2% par la Loi de Finances 2025, le déficit public se dégraderait à 5,4% en 2025. Cette dégradation s'explique, d'une part, par le renchérissement du coût des services et de la charge d'intérêts et, d'autre part, par des recettes fiscales moins dynamiques qu'attendu.

En 2025, la dépense publique hors crédits d'impôts devrait rapporter à 2024, à plus de 56%.

En cause ; le niveau d'endettement de la France qui ne cesse de progresser, pour atteindre 3 346 milliards d'euros début 2025, ce qui fait de la France le 3ème pays européen le plus endetté en rapport au PIB derrière la Grèce et l'Italie.

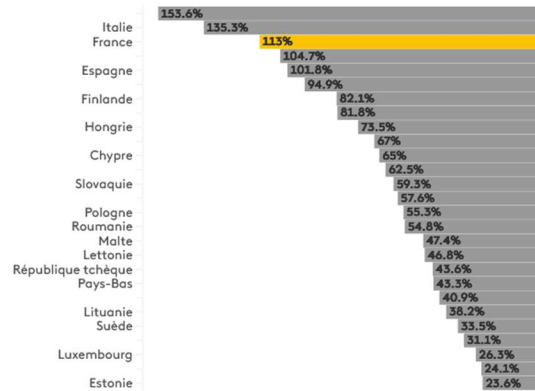
Evolution de la dette publique française depuis 2002



Source: Insee • Le dernier trimestre de l'année est pris en référence

franceinfo

Dette publique des pays de l'Union européenne par rapport à leur PIB en 2024



Source : Eurostat

franceinfo

La charge des intérêts d'emprunt devrait atteindre 66 milliards d'euros en 2025, volume qui a doublé en 7 ans, en raison de taux de financement qui augmentent constamment depuis 2021. La charge de la dette pourrait ainsi devenir le 1er poste de dépense de l'Etat, devant l'éducation et la défense. Le ratio d'endettement augmenterait à 116,2% du PIB, pour atteindre 120% en 2027, bien au-dessus de la zone euro dans son ensemble (90%).

**La trajectoire du PLF 2026 escompte un déficit public de 5,4% en 2025, soit 57% du PIB. L'objectif est de réduire le déficit en 2025 à 4,7 % en 2026, pour revenir sous le seuil de 3% en 2029. C'est un objectif inchangé par rapport à la loi de finances pour 2025. Pour autant, les estimations de l'OFCE sont plus pessimistes avec un déficit ramené à 5,4 % du PIB en 2025 et 5 % en 2026.**

### 1.3. Les principales mesures des plafonds de dépenses du projet de Loi de finances 2026 relatives aux collectivités locales

À date du présent rapport, le projet de loi de finances 2026 n'est donc toujours pas voté. Présentement, il est fait état des dispositions contenues dans les plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, tel que présenté en octobre 2025.

Ce document fixe un total de dépenses publiques de 1 722 milliards d'euros, tenant compte d'une modération de la dépense à 27 milliards pour l'année 2026.

La Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, Mme GATEL, a défendu « un budget qui nécessite une solidarité financière et une contribution de l'ensemble des acteurs ». Les collectivités seraient mises à contribution à hauteur de

4,6 milliards d'euros, contre 5,3 milliards initialement annoncés par le gouvernement BAYROU.

🚩 Une mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics :

Le PLF 2026 prévoyait dans ses différents articles une contribution des collectivités au redressement des comptes publics estimé à hauteur de 4,6 milliards d'euro. Pour autant, selon les associations représentantes d'élus, le montant s'élèverait à 8 milliards. Les mesures sont les suivantes :

- La reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO). Ce prélèvement reste limité à 2% des recettes de fonctionnement. Cependant, son montant est doublé et porté à 2 milliards d'euros. La part de la contribution qui revient aux communes, passe de 250 millions d'euros en 2025 à 720 millions d'euros en 2026, avec un élargissement de la base des communes concernées. Il sera calculé sur les données DGF 2025 (et non 2026). De plus, les modalités de répartition de ce fonds institué en 2025 seraient modifiées :
  - 80% du montant prélevé sera reversé aux collectivités contributrices, contre 90 % en 2025
  - Un allongement de la durée de reversement de 3 ans à 5 ans
  - Un reversement pour 2026, conditionné au respect par l'ensemble des collectivités d'une évolution de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement inférieure à la croissance du PIB (1,1 % pour 2026).
  - Enfin, si l'ensemble des dépenses dépasse la croissance du PIB, il n'y aura pas de reversement en 2027 pour l'année de la 1<sup>ère</sup> contribution (2025).

La contribution chartraine « DILICO» pour 2025 a été de 40 302 €.

Dans la Métropole, seules les communes de Cesson Sévigné (61 084 €), St Grégoire (80 544 €) et Chartres de Bretagne ont été concernées.

Dans le PLF adopté le 02 février 2026, le DILICO 2026 est supprimé pour les communes. Ce dispositif est conservé pour les départements pour un montant de 140 millions, les intercommunalités pour un montant de 250 millions et les régions pour un montant de 350 millions d'euros.

- **La réduction par l'État des allocations dédiées à la compensation de l'abattement de 50% des bases industrielles mise en place dans le cadre du plan de relance et de soutien à l'économie en 2021 (0,7 milliards d'euros). Cette allocation compensatrice (2,794 M€ en 2022 ; 2,549 M€ en 2023 ; 2,655 M€ en 2025) revêt un enjeu financier déterminant pour Chartres de Bretagne.** Dans le projet de loi de finances initial, la ponction sur cette compensation s'élevait à 25 % pour 2026, soit une perte communale de 664 K€ (2,655 M € x 0,25). Dans le projet adopté

le 02 février 2026, le coefficient appliqué au montant a été modifié et s'élève à 0,807, avec un plafonnement des effets de la minoration à 2 % des recettes réelles de fonctionnement N-2. Ainsi, la ponction sera de 19,3%, soit une perte de 495 K€, compenser par le coefficient correcteur à hauteur de 187 K€, pour une perte finale de 308 K€.

L'explication relative à cette compensation d'État doit être directement à relier avec la présence historique d'établissements industriels sur le site Jean-Monnet-Janais. Or, nul n'ignore la traversée de l'actuelle période, particulièrement difficile dans le contexte de la restructuration de l'immobilier industriel sur le site. Hélas, cet aboutissement est fort loin d'être achevé malgré avec des espoirs de redressement d'ici les 10 prochaines années au moins.

En 2020, la valeur des bases de Foncier Bâti de la commune s'élevait à 23,2 millions d'euros. À l'issue de la réforme précitée, elles furent ramenées en 2021 à 15,3 millions d'euros, soit un écart de 7,9 M€ représentant une baisse de 34 % de la valeur de nos bases globales de foncier bâti.

Comme chacun en a la connaissance, le produit fiscal issu du Foncier Bâti correspond au montant des bases multiplié par un taux soumis au vote du Conseil municipal. Ce taux était en 2021 de 33,31%. Nous ne reviendrons pas dans le présent rapport sur toutes les conséquences à long terme de l'abrogation de la taxe d'habitation. Nous rappellerons seulement qu'avec l'agrégation du taux communal de taxe foncière bâtie de 2020 (13,41%) avec celui du Département (19,90 % en 2020), soit 33,31%, les ressources fiscales levées sur la commune dépassaient le produit cumulé de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation en 2020. C'est ainsi qu'il est opéré un prélèvement de 42,5 % sur nos ressources d'impôt foncier. Ce prélèvement au taux de 42,5 % est reconduit chaque année. Il est bien sûr payé par les contribuables fonciers Chartrains. Ainsi en 2025, sur un produit fiscal de 6,507 M€ collecté sur la commune 3,74 M€ partent alimenter un fond de péréquation (1).

Enfin, rappelons que le produit fiscal chartrain provient pour 60 % des constructions à vocation économique.

En 2022, 80 000 m<sup>2</sup> de bâti industriel ont été désaffectés, suite à l'acquisition de ces surfaces immobilières par l'Établissement Public Foncier Régional en charge d'un portage financier pour le compte de Rennes Métropole jusqu'en 2031. Cette désaffectation a réduit nos recettes fiscales de 400 K€ en 2023. Enfin les destructions en cours de 30 000 m<sup>2</sup> au Nord du site réduira également nos recettes à hauteur de 75 000 € ...

- Le gel de la part dynamique de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (0,5 milliards d'euros) ;
- La suppression de l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et de l'informatique en nuage et

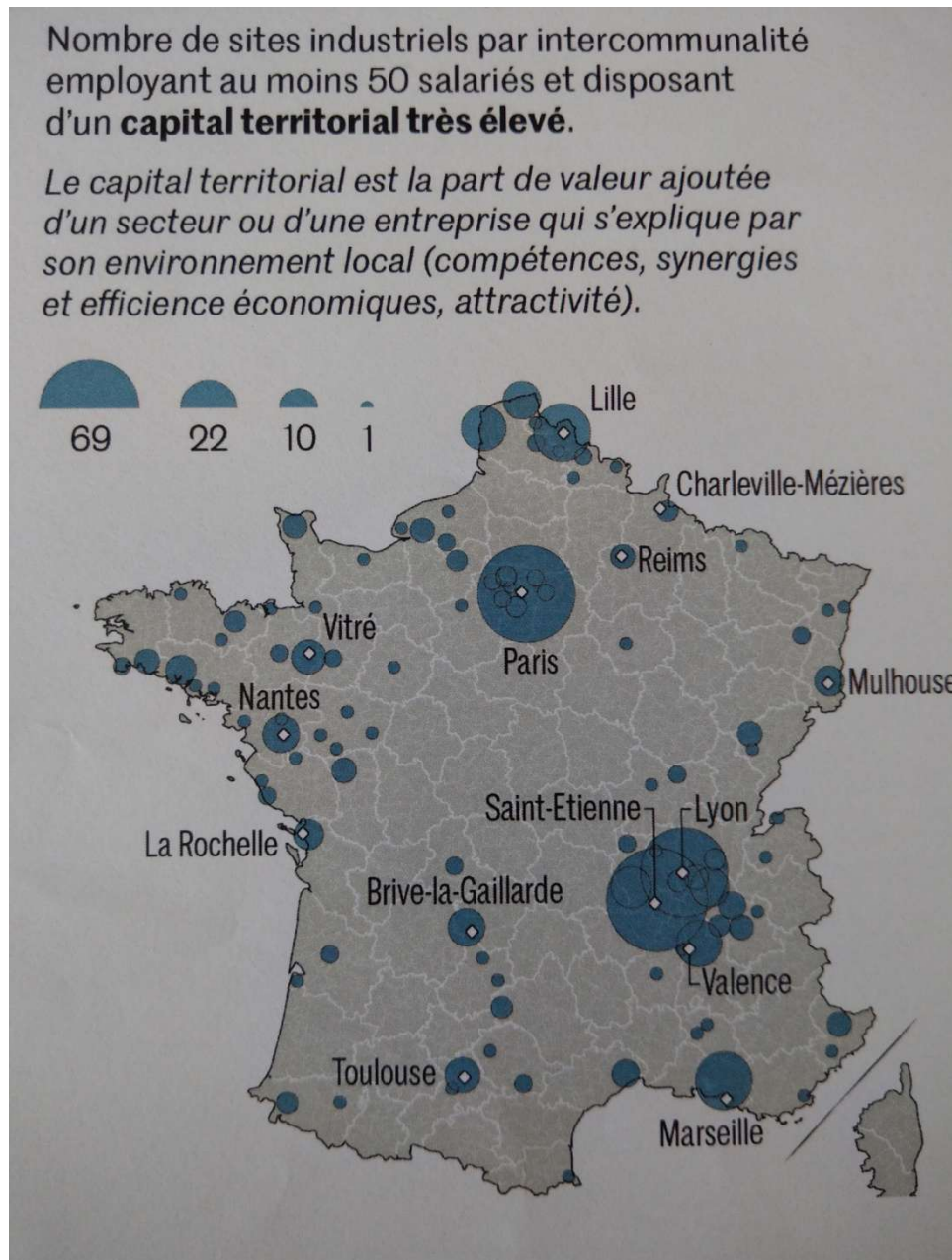
---

<sup>1</sup> - Ce fonds de péréquation est dédié à compenser les ressources des communes dont l'ancien produit de Taxe Foncière Départementale ne suffit pas à combler la perte de la taxe d'habitation.

le différé d'un an de versement du FCTVA pour les constituants une année blanche, (0,7 milliards d'euros) ;

- La réduction des subventions d'investissement, à l'exception de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation Politique de la Ville, arguant de la fin du mandat communal et intercommunal en 2026 (0,2 milliards d'euros)

## La faiblesse de l'écosystème industriel du bassin rennais



### Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

Les Plafonds de dépenses du projet de loi de finances initial pour 2026 prévoient un gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des

départements, à périmètre constant. Les débats parlementaires ont conduit les députés à l'indexer sur l'inflation, puis à l'abaisser de 5 milliards d'euros via un amendement des députés du rassemblement national. Elle ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. La commune ne perçoit plus de DGF depuis 2018, exception faite de 3 508 € perçu en 2023.

Pour garantir cette enveloppe, c'est principalement la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui servirait de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée, avec un écrêtement légèrement supérieur. La commune de Chartres-de-Bretagne a déjà vu son montant de DCRTP passer de 78 395 € en 2024 à 6 813 € en 2025. Elle devrait donc être nulle pour l'année 2026.

Il est également prévu de rétablir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au profit des régions, en remplacement de la fraction de TVA qui leur avait été attribuée. En parallèle, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 millions d'euros.

Malgré le gel de la DGF, engendrant une hausse de la DSU et de la DSR à l'intérieur de la DGF, le projet de budget primitif de la commune prévoit une légère hausse de la DSR pour 2026.

#### 1.4. Le contexte financier local

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des actions déployées par la commune.

Pour mémoire, les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 ont été fixés à :

- 36,50% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 24,17% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
- 11,95% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Aucune majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'est actuellement instituée sur la commune de Chartres-de-Bretagne.

Les premières annonces des orientations du PLF 2026 et l'objectif de redressement des comptes publics auront des impacts financiers pour la commune de Chartres-de-Bretagne. Elles obligent à poser des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses.

#### L'évolution des valeurs locatives

Dans la construction d'un budget primitif, l'inflation doit être intégrée dans les perspectives financières en dépenses comme en recettes. L'article 1518 bis du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment une revalorisation des valeurs locatives cadastrales indexée sur l'inflation lorsque cette dernière est positive. Chaque année, la valeur locative est revalorisée automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) de novembre de l'année précédente. C'est dans ce contexte que les valeurs locatives de la TF sur les ménages et les industries ont été revalorisées de +7,1% en 2023, +3,9% en 2024 et

progresseront de +1,7 % en 2025. Pour l'année 2026, il est prévu une revalorisation des bases foncières (hors locaux professionnels) aux alentours de 1 %.

L'article 27 du projet de loi de finances 2026 prévoit un nouveau report de la réforme des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation, avec une actualisation nationale à compter du 1er janvier 2027 (les valeurs datent de 1974), un lissage sur six exercices fiscaux et une application prévue pour 2032. Les locaux professionnels seront aussi concernés par cette réforme.

## II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL

### 2.1. La section de fonctionnement

#### Les dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement devraient afficher une augmentation sensiblement identique à l'année précédente.

Les données du tableau ci-dessous présentent l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement de la Ville depuis 2020 jusqu'en 2025. L'estimation des dépenses se basent sur les dépenses réelles au 03/02/2026.

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Estimation CFU2025
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>1 438 130 €</b>	<b>1 816 745 €</b>	<b>1 956 670 €</b>	<b>2 383 617 €</b>	<b>2 678 503 €</b>	<b>2 570 491 €</b>
Variation en volume	-356 860 €	378 614 €	139 926 €	426 947 €	294 885 €	-108 012 €
Variation en %	-19,88%	26,33%	7,70%	21,82%	12,3713%	-4,03%
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>5 076 078 €</b>	<b>5 100 162 €</b>	<b>5 350 694 €</b>	<b>5 815 330 €</b>	<b>6 270 942 €</b>	<b>6 372 066 €</b>
Variation en volume	36 140 €	24 084 €	250 532 €	464 636 €	455 612 €	101 124 €
Variation en %	0,72%	0,47%	4,91%	8,68%	7,83%	1,61%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 248 393 €</b>	<b>1 434 500 €</b>	<b>1 415 983 €</b>	<b>1 676 492 €</b>	<b>1 583 324 €</b>	<b>1 952 894 €</b>
Variation en volume	-53 667 €	186 108 €	-18 517 €	260 508 €	-93 167 €	369 569 €
Variation en %	-4,12%	14,91%	-1,29%	18,40%	-5,557287%	23,34%
<b>66 - Charges financières</b>	<b>48 108 €</b>	<b>39 589 €</b>	<b>41 016 €</b>	<b>35 311 €</b>	<b>31 528 €</b>	<b>25 992 €</b>
Variation en volume	-11 565 €	-8 518 €	1 427 €	-5 705 €	-3 783 €	-5 536 €
Variation en %	-19,38%	-17,71%	3,60%	-13,91%	-10,71%	-17,56%
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>20 223 €</b>	<b>16 643 €</b>	<b>3 504 €</b>	<b>4 389 €</b>	<b>1 186 €</b>	<b>703 €</b>
Variation en volume	-111 728 €	-3 580 €	-13 139 €	886 €	-3 203 €	-483 €
Variation en %	-84,67%	-17,70%	-78,95%	25,28%	-72,98%	-40,70%
<b>68 - Provisions</b>		<b>8 913 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 309 €</b>	<b>1 191 €</b>
Variation en volume		8 913 €	-8 913 €	0 €	1 309 €	-119 €
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>363 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 135 €</b>	<b>2 212 €</b>	<b>4 537 €</b>	<b>42 853 €</b>
Variation en volume	-541 €	-363 €	4 135 €	-1 923 €	2 325 €	38 316 €
Variation en %	-59,85%	-100,00%		-46,51%	105,11%	844,52%
<b>042 - Dotations aux amortissements et provisions (Ordre)</b>	<b>745 627 €</b>	<b>666 893 €</b>	<b>792 499 €</b>	<b>393 045 €</b>	<b>466 895 €</b>	<b>584 761 €</b>
Variation en volume	-250 811 €	-78 734 €	125 605 €	-399 454 €	73 849 €	117 866 €
Variation en %	-25,17%	-10,56%	18,83%	-50,40%	18,79%	25,24%
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>8 576 922 €</b>	<b>9 083 446 €</b>	<b>9 564 502 €</b>	<b>10 310 397 €</b>	<b>11 038 224 €</b>	<b>11 550 950 €</b>
Variation en volume	-749 032 €	506 524 €	481 056 €	745 895 €	727 827 €	512 726 €
Variation en %	-8,03%	5,91%	5,30%	7,80%	7,06%	4,65%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 831 295 €</b>	<b>8 416 552 €</b>	<b>8 772 003 €</b>	<b>9 917 352 €</b>	<b>10 571 330 €</b>	<b>10 966 189 €</b>
Variation en volume	-498 220 €	585 258 €	355 451 €	1 145 348 €	653 978 €	394 860 €
Variation en %	-5,98%	7,47%	4,22%	13,06%	6,59%	3,74%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)</b>	<b>7 762 964 €</b>	<b>8 360 321 €</b>	<b>8 727 483 €</b>	<b>9 877 651 €</b>	<b>10 538 616 €</b>	<b>10 939 494 €</b>
Variation en volume	-374 928 €	597 356 €	367 163 €	1 150 168 €	660 964 €	400 878 €
Variation en %	-4,61%	7,69%	4,39%	13,18%	6,69%	3,80%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)</b>	<b>7 811 072 €</b>	<b>8 399 910 €</b>	<b>8 768 500 €</b>	<b>9 912 962 €</b>	<b>10 570 144 €</b>	<b>10 965 486 €</b>
Variation en volume	-386 493 €	588 838 €	368 590 €	1 144 463 €	657 181 €	395 342 €
Variation en %	-4,71%	7,54%	4,39%	13,05%	6,63%	3,74%

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des pourcentages du chapitre rapporté au total des dépenses de fonctionnement. On constate une stabilité voire une baisse du poids des dépenses réelles de fonctionnement pour les chapitres 012 et 65, et une augmentation pour le chapitre 011.

Chapitre	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Estimation CFU 2025
011	Charges à caractère général	17%	20%	20%	24%	21%	22%
012	Charges de personnel	59%	56%	56%	56%	57%	55%
65	Autres charges de gestion courante	15%	16%	15%	14%	13%	17%
66	Charges financières	1%	0%	0%	0%	0%	0%
67	Charges exceptionnelles	0%	0%	0%	0%	0%	0%
014	Atténuations de produits	0%	0%	0%	0%	0%	0%
	<b>Total DRF</b>	<b>91%</b>	<b>93%</b>	<b>92%</b>	<b>96%</b>	<b>84%</b>	<b>95%</b>
6817	Dotations provisions semi-budgétaires	0%	0%	0%	0%	0%	0%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9%	7%	8%	4%	16%	5%
	<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

- Les charges à caractère général :

En 2025, les charges à caractère général représentent 23% des dépenses et augmenteraient de moins de 2% par rapport à 2024. Elles comprennent :

- Les achats et variations de stocks (études prestations de service, fluides, carburant, alimentation, fournitures)
- Les services extérieurs (contrats de prestations de service, locations, charges locatives, entretiens et réparations, maintenance, assurances ...)
- Les impôts et taxes payés par la Ville.

Elles ont fortement progressé à compter de l'exercice 2023 notamment en raison de l'inflation imputable aux conséquences de la guerre en Ukraine et des tensions autour de l'approvisionnement en énergie, comme l'indique le tableau suivant.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	CFU 2025
Charges à caractère général (011)	1 438 130	1 816 745	1 956 670	2 383 617	2 674 775	2 570 490
60612 - Energie - Electricité	249 802	315 604	342 499	567 944	727 843	584 695
Evolution nominale	-19,4%	26,3%	8,5%	65,8%	28,2%	-19,7%
Evolution réelle	-19,6%	24,4%	3,1%	58,2%	25,9%	-20,5%
6042 - Prestations de services	314 946	462 102	473 141	557 436	592 300	577 680
Evolution nominale	-41,3%	46,7%	2,4%	17,8%	6,3%	-2,5%
Evolution réelle	-41,4%	44,4%	-2,8%	12,4%	4,4%	-3,4%
60632 - Fournitures de petits équipements	141 021	126 812	178 935	173 002	227 424	218 842
Evolution nominale	-3,0%	-10,1%	41,1%	-3,3%	31,5%	-3,8%
Evolution réelle	-3,2%	-11,5%	34,0%	-7,7%	29,1%	-4,7%

Au vu de l'incertitude pesant sur les finances publiques locales et notamment les risques d'une forte diminution des recettes de fonctionnement, les services ont été sollicités pour une construction budgétaire 2026 très prudente et soucieuse d'une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

- Les charges de personnel

Comme pour toutes les communes qui privilégient les services en régie, les charges de personnel sont le premier poste de dépenses de la commune. Nous savons que le glissement vieillesse-technicité (ou GVT) fait évoluer chaque année la masse salariale. Pour l'exercice 2025, les charges de personnel augmentent de 5,28 %, contre 7,83 % en 2024 et 8,68 % en 2023.

Pour l'année 2026, les charges de personnel devraient augmenter de 6,5 % pour atteindre le montant prévisionnel de 6 854 565 €, en raison de la livraison d'une salle de sports, d'une maison écocitoyenne et de l'ouverture de la nouvelle crèche. Elles devraient atteindre 59 % des dépenses de fonctionnement.

- Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions aux associations et aux établissements communaux, mais également les indemnités et cotisations des élus ainsi que les abonnements aux logiciels.

La forte augmentation de 18,40 % pour l'année 2023 s'explique par la participation remboursable qui a été versée au syndicat de la piscine de Conterrie pour un montant de 223 000 €. Il convient d'extraire ce montant pour analyser l'évolution des autres charges de gestion courante. La forte augmentation de 8,93 % pour l'année 2024 s'explique notamment par le passage de la collectivité à Office 365.

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU	CFU 2025	Estimation DOB 2026
65 - Autres charges de gestion courante	1 434 500 €	1 415 983 €	1 453 492 €	1 583 324 €	1 952 894 €	1 945 524 €
Variation en volume	186 108 €	-18 517 €	37 508 €	129 833 €	374 154 €	-7370€
Variation en %	14,91%	-1,29%	2,65%	8,93%	23,63%	-0,38 %

L'année 2025 accuse une forte augmentation des dépenses du chapitre 65 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Estimation CFU 2025	Estimation DOB 2026
Total chapitre 65 dont :	<b>1 248 393 €</b>	<b>1 434 500 €</b>	<b>1 415 983 €</b>	<b>1 676 492 €</b>	<b>1 583 324 €</b>	<b>1 957 478 €</b>	<b>1 945 524 €</b>
Contribution RM foncier		8 897 €				8 225 €	7 000 €
Regate							2 000 €
SDE35 ACTEE						18 024 €	20 000 €
Destruction éolienne						11 201 €	
Indemnités, frais de formation et de missions des élus	121 098 €	118 841 €	129 987 €	132 059 €	135 215 €	139 214 €	177 000 €
Subventions asso sous contrat	195 039 €	219 895 €	219 373 €	221 308 €	219 427 €	207 768 €	215 000 €
Subventions asso mille pattes	94 875 €	94 875 €	103 501 €	79 623 €	93 109 €	85 500 €	90 000 €
Subventions école privée	189 368 €	216 229 €	216 786 €	265 264 €	247 070 €	321 323 €	258 137 €
Enfants scolarisés à l'extérieur, bourses, divers pole éducation	9 403 €	12 238 €	12 220 €	11 845 €	17 243 €	15 650 €	18 067 €
Pertes créances irrécouvrables,	2 638 €	65 €	263 €		5 041 €		23 000 €
Contribution électricité						917 €	3 000 €
Informatique	6 400 €	4 289 €	7 237 €	12 138 €	69 434 €	60 397 €	65 000 €
Action culturelle	5 752 €	6 698 €	14 463 €	9 987 €	9 327 €	6 550 €	7 320 €
Subventions CCAS	245 000 €	250 000 €	250 000 €	270 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
Participation exceptionnelle Synd Piscine 2020 covid /2022/remboursable 2023		100 046 €	55 144 €	223 000 €			
Participations versées aux syndicats dont :	378 847 €	402 455 €	407 009 €	451 266 €	467 458 €	762 709 €	760 000 €
Musique et danse	206 722 €	230 853 €	237 719 €	243 210 €	253 691 €	313 219 €	330 000 €
Piscine	144 086 €	143 563 €	141 170 €	180 115 €	213 768 €	449 490 €	430 000 €
SIR	28 039 €	28 039 €	28 120 €	27 941 €	- €		

Cette augmentation s'explique par :

- L'installation de la nouvelle équipe municipale et les frais de formation afférents
- Les participations en hausse pour deux syndicats intercommunaux :  
Augmentation de 110 % pour le Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterrie  
Augmentation de 23 % pour le Syndicat intercommunal musique et danse Jean Wiener

Pour l'année 2026, la participation pour le Syndicat intercommunal musique et danse Jan Wiener sera un peu plus élevée qu'en 2025.

Pour le Syndicat intercommunal de la piscine de la Com  
participation sollicitée sera inférieure à 2025 avec un montant d'environ 430 000 €,  
contre 449 490 € pour l'année 2025.

Le Syndicat Intercommunal de Restauration n'a pas sollicité de participation pour les années 2024 et 2025 et devrait reconduire cette mesure sur l'année 2026.

### Les recettes de fonctionnement

Les données du tableau ci-dessous présentent les recettes de fonctionnement de la Ville depuis 2020.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Estimation CFU 2025
<b>70 - Produits des services</b>	<b>793 577 €</b>	<b>948 911 €</b>	<b>916 655 €</b>	<b>1 174 529 €</b>	<b>1 228 908 €</b>	<b>1 215 219 €</b>
Variation en volume	-274 795 €	155 334 €	-32 255 €	257 873 €	54 379 €	-13 680 €
Variation en %	-25,72%	19,57%	-3,40%	28,13%	4,63%	-1,11%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>8 038 717 €</b>	<b>5 489 820 €</b>	<b>5 710 560 €</b>	<b>6 495 942 €</b>	<b>6 455 117 €</b>	<b>6 741 276 €</b>
Variation en volume	99 406 €	-2 548 896 €	220 740 €	785 381 €	-40 825 €	286 159 €
Variation en %	1,25%	-31,71%	4,02%	13,75%	-0,63%	4,43%
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>699 176 €</b>	<b>3 215 560 €</b>	<b>3 453 347 €</b>	<b>3 276 466 €</b>	<b>3 395 403 €</b>	<b>3 386 790 €</b>
Variation en volume	41 613 €	2 516 383 €	237 787 €	-176 881 €	118 937 €	-8 614 €
Variation en %	6,33%	359,91%	7,39%	-5,12%	3,63%	-0,25%
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>721 236,88 €</b>	<b>755 216,82 €</b>	<b>776 338,43 €</b>	<b>761 507,13 €</b>	<b>799 625,33 €</b>	<b>824 353 €</b>
Variation en volume	-55 079 €	33 980 €	21 122 €	-14 831 €	38 118 €	24 727 €
Variation en %	-7,09%	4,71%	2,80%	-1,91%	5,01%	3,09%
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>408 830 €</b>	<b>246 616 €</b>	<b>336 798 €</b>	<b>47 598 €</b>	<b>2 160 €</b>	<b>10 812 €</b>
Variation en volume	-219 702 €	-162 214 €	90 182 €	-289 200 €	-45 438 €	8 652 €
Variation en %	-34,95%	-39,68%	36,57%	-85,87%	-95,46%	400,56%
<b>013 - Atténuations des charges</b>	<b>190 716 €</b>	<b>207 661 €</b>	<b>85 808 €</b>	<b>128 041 €</b>	<b>121 183 €</b>	<b>110 359 €</b>
Variation en volume	-15 136 €	16 944 €	-121 852 €	42 232 €	-6 858 €	-10 823 €
Variation en %	-7,35%	8,88%	-58,68%	49,22%	-5,36%	-8,93%
<b>042 Opérations d'ordre</b>	<b>672 €</b>	<b>71 475 €</b>	<b>113 521 €</b>	<b>18 775 €</b>	<b>18 775 €</b>	<b>54 065 €</b>
Variation en volume	-125 416 €	70 803 €	42 046 €	-94 746 €	0 €	35 290 €
Variation en %	-99,47%	10540,68%	58,83%	-83,46%	0,00%	187,96%
<b>78 Opérations mixte (semi-budgétaire)</b>	<b>500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 667 €</b>	<b>6 364 €</b>		
<b>002 - Solde d'exécution reporté</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>10 853 425 €</b>	<b>10 935 259 €</b>	<b>11 400 696 €</b>	<b>11 909 222 €</b>	<b>12 021 172 €</b>	<b>12 342 873,31 €</b>
Variation en volume	-551 364 €	81 834 €	465 437 €	508 527 €	111 949 €	321 702 €
Variation en %	-4,83%	0,75%	4,26%	4,46%	0,94%	2,68%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 852 753 €</b>	<b>10 863 784 €</b>	<b>11 287 175 €</b>	<b>11 890 447 €</b>	<b>12 002 397 €</b>	<b>12 288 808 €</b>
Variation en volume	-423 194 €	11 031 €	423 391 €	603 272 €	111 949 €	286 412 €
Variation en %	-3,75%	0,10%	3,90%	5,34%	0,94%	2,39%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)</b>	<b>10 443 923 €</b>	<b>10 617 168 €</b>	<b>10 950 377 €</b>	<b>11 842 849 €</b>	<b>12 000 237 €</b>	<b>12 277 996 €</b>
Variation en volume	-203 492 €	173 245 €	333 209 €	892 472 €	157 388 €	277 760 €
Variation en %	-1,91%	1,66%	3,14%	8,15%	1,33%	2,31%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)</b>	<b>10 443 923 €</b>	<b>10 617 168 €</b>	<b>10 950 377 €</b>	<b>11 842 849 €</b>	<b>12 000 237 €</b>	<b>12 277 996 €</b>
Variation en volume	-203 492 €	173 245 €	333 209 €	892 472 €	157 388 €	277 760 €
Variation en %	-1,91%	1,66%	3,14%	8,15%	1,33%	2,31%

Les différentes réformes ont engendré une diminution des Ville. Les recettes sont de plus en plus dépendantes des dotations et compensations, lesquelles ne progressent pas dans les mêmes proportions que l'inflation. Cette diminution de l'autonomie financière de la Ville engendre une érosion de l'autofinancement.

Chapitre 73		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Estimation CFU 2025
73 - Impôts et taxes	Attribution de compensation	2 506 484 €	2 506 484 €	2 506 484 €	2 506 484 €	2 506 484 €	2 506 484 €
	DSC	347 303 €	347 303 €	461 716 €	483 867 €	493 411 €	395 577 €
	FNGIR	174 472 €	174 472 €	174 472 €	174 472 €	174 472 €	174 472 €
	FPIC	68 234 €	73 011 €	76 245 €	73 955 €	76 758 €	82 966 €
	<b>Sous total</b>	<b>3 096 493 €</b>	<b>3 101 270 €</b>	<b>3 218 917 €</b>	<b>3 238 778 €</b>	<b>3 251 125 €</b>	<b>3 159 499 €</b>
731 - Fiscalité locale	Impôts directs locaux	4 425 368 €	1 892 800 €	1 973 476 €	2 674 840 €	2 764 942 €	3 038 074 €
	Autre fiscalité directe	6 313 €	11 329 €	705 €		11 205 €	13 204 €
	Droit de mutation	366 649 €	332 508 €	392 219 €	341 732 €	258 896 €	330 264 €
	Taxe sur conso° finale électricité	132 576 €	140 602 €	115 108 €	233 076 €	160 852 €	135 779 €
	Droit de place	2 951 €	4 282 €	9 393 €	7 516 €	8 056 €	8 650 €
	Taxe locale sur publicité extérieure	7 995 €	7 004 €				55 805 €
	Autres taxes diverses	371 €	25 €	742 €		41 €	
	<b>Sous total</b>	<b>4 942 224 €</b>	<b>2 388 550 €</b>	<b>2 491 643 €</b>	<b>3 257 164 €</b>	<b>3 203 992 €</b>	<b>3 581 776 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 038 717 €</b>	<b>5 489 820 €</b>	<b>5 710 560 €</b>	<b>6 495 942 €</b>	<b>6 455 117 €</b>	<b>6 741 275 €</b>	

- Fiscalité locale :

Après une augmentation des recettes en 2023, principalement en raison de la révision des bases cadastrales de 7,1 % en 2023 et de l'augmentation du taux de taxe foncière, la commune connaît une stagnation de ses recettes fiscales pour l'année 2024, malgré la revalorisation des bases de 3,9 %. Pour l'année 2025, la revalorisation des bases sur les habitations et les locaux industrielles s'élève à 1,7 % pour l'année 2025. Cette faible revalorisation a été compensée par l'augmentation des taux d'imposition, qui a permis une légère augmentation de recettes des impôts directs locaux. Pour l'année 2026, la revalorisation forfaitaire des bases sera faible, elle est estimée à **0,8%**.

- Impôts et taxes (fiscalité reversée) :

La dotation de solidarité communautaire (DCS) a diminué de près de 20 % pour l'année 2025 par rapport à l'année 2024, notamment en raison d'une diminution du flux des logements sociaux sur la commune. Pour l'année 2026, une modification des critères de pondérations (notamment du sous-critère flux de logements sociaux) est envisagée

par la Métropole afin d'assurer une plus grande stabilité des dotations dans le temps. Le montant prévisionnel pour l'année 226 s'élève à 466 318 €, soit une augmentation de 17,88%.

Lors de la préparation budgétaire 2025, la perte d'éligibilité de Rennes Métropole au FPIC avait été estimée par le service finances pour les années à venir, pour devenir nulle en 2028, et la diminution des crédits très fortement anticipée. Il s'avère que malgré la tendance à la baisse du FPIC pour le territoire de la Métropole, le montant affecté à la commune est supérieur aux prévisions budgétaires :

CA 2024	BP 2025	Notification 2025	Différence
76 758 €	58 000 €	82 966 €	24 966 €

La perte d'éligibilité au FPIC est toujours envisagée, avec une disparition en 2030 :

2026	2027	2028	2029	2030
59 000 €	50 000 €	41 483 €	20 742 €	- €

Rennes Métropole et ses communes membres pourraient devenir ensuite contribuables et non plus attributaires de ce fonds.

Les recettes liées aux droits de mutation ont augmenté en 2025 par rapport à 2024. Cette tendance semble se confirmer pour 2026, ainsi il n'est pas anticipé de perte de recettes sur ce poste.

### L'équilibre et l'épargne prévisionnelle

Au stade actuel du débat d'orientation budgétaire, ainsi qu'en envisageant un vote du PLF selon la version déposée par le gouvernement LECORNU, hors résultat 2025, à fiscalité constante et en incluant les coûts de fonctionnement des équipements construits ou en cours de construction, la section de fonctionnement nécessitera des ajustements pour assurer l'équilibre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Intitulé		Estimation DOB 2026	Intitulé		Estimation DOB 2026
011	Charges à caractère général	2 581 405 €	002	Solde exécution du fonctionnement	
012	Charges de personnel	6 854 865 €	70	Produits des services	1 162 600 €
65	Autres charges de gestion courante	1 969 865 €	73	Impôts et taxes	3 218 274 €
66	Charges financières	125 000 €	731	Fiscalité locale	3 757 356 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	74	Dotations et participations	2 775 885 €
014	Atténuations de produits	45 302 €	75	Autres produits de gestion courante	820 000 €
<b>Total DRF</b>		<b>11 555 096 €</b>	77	Produits exceptionnels	7 500 €
			013	Atténuations de charges	85 000 €
6817	Dotations provisions semi-budgétaires	2 500 €	<b>Total RRF</b>		<b>11 826 615 €</b>
<i>Opération ordre</i>			<i>Opération mixte</i>		
042	Opérat° ordre transfert entre sections	625 000 €	7817	Dotations provisions semi-budgétaires	- €
<i>Opération ordre</i>			<i>Opération ordre</i>		
023	Virement prévisionnel à la SI		042	Opérat° ordre transfert entre sections	74 500 €
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 178 384 €</b>	<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 901 115 €</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>		<b>271 218 €</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
	Remboursement du capital	591 000 €	<b>281 481 €</b>		
<b>EPARGNE NETTE</b>		<b>-319 781 €</b>			

## 2.2. La section d'investissement

### Les dépenses d'investissement

	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
001	Solde d'exécution reporté						
20	Immobilisations incorporelles	66 798 €	78 295 €	37 220 €	56 108 €	111 844 €	90 811 €
204	Subvention commune du						27 665 €
21	Immobilisations	974 113 €	523 553 €	492 534 €	1 510	2 164 602 €	2 069 394 €
23	Immobilisations en cours	1 465 429 €	1 429 717 €	1 962 285 €	1 963 586 €	1 952 467 €	5 036 408 €
10	Dotations, fonds divers et	8 557 €					
16	Emprunts et dettes	481 558 €	495 597 €	485 983 €	352 021 €	340 629 €	344 144 €
27	Autres immobilisations	300 000 €			44 200 €		
	<b>Total DRI</b>	<b>3 296 456 €</b>	<b>2 527 161 €</b>	<b>2 978 022 €</b>	<b>3 926 341 €</b>	<b>4 569 542 €</b>	<b>7 568 423 €</b>
041	Opérations patrimoniales	15 180 €		10 666 €	-		
040	Opérat° ordre transfert	672 €	89 774 €	113 521 €	18 775 €	252 043	54 065 €
	<b>Total DEPENSES</b>	<b>3 312 308 €</b>	<b>2 616 935 €</b>	<b>3 102 208 €</b>	<b>3 945 116 €</b>	<b>4 821 585 €</b>	<b>7 622 488 €</b>

Entre 2020 et 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 798 151 €.

Elles s'élèvent à 7 622 488 € pour l'année 2025 du fait de la fin du cycle d'investissement 2020-2026 de la collectivité avec l'accélération de la réalisation des grands travaux : nouvelle salle des sports Jeannie Longo, Maison Eco Citoyenne, brigade mobile de gendarmerie, crèche.

### Les recettes d'investissement

	Intitulé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
001	Solde d'exécution reporté						
10	Dotations fonds divers et	2 457 975 €	2 608 992 €	2 199 774 €	2 089 370 €	1 752 671 €	1 175 389 €
13	Subventions	446 234 €	315 854 €	470 751 €	526 524 €	844 535 €	1 095 362 €
16	Emprunts et dettes	100 €	3 000 200 €	200 €		50 €	
024	Produits des cessions						
21	Immobilisations		916 €				
27	Autres immobilisations						
458	Opérations sous mandat		11 570 €				
	<b>Total RRI</b>	<b>2 904 309</b>	<b>5 937 533</b>	<b>2 670 725</b>	<b>2 615 894 €</b>	<b>2 597 256 €</b>	<b>2 270 751 €</b>
041	Opérations patrimoniales	15 180 €	10 666 €	10 666 €			
040	Opérat° ordre transfert	745 627 €	666 893 €	792 499 €	393 045 €	1 974 163 €	584 761 €
021	Virement prévisionnel à la				- €		
	<b>Total RECETTES</b>	<b>3 665 117</b>	<b>6 615 092</b>	<b>3 473 890</b>	<b>3 008 939 €</b>	<b>4 571 419 €</b>	<b>2 855 512 €</b>

Le montant des recettes perçues entre 2020 et 2024 s'élève à 21 334 455 €, hors excédent résultat capitalisé.

Pour l'année 2025, les recettes devraient s'élever à 2 855 512 €.

### L'équilibre

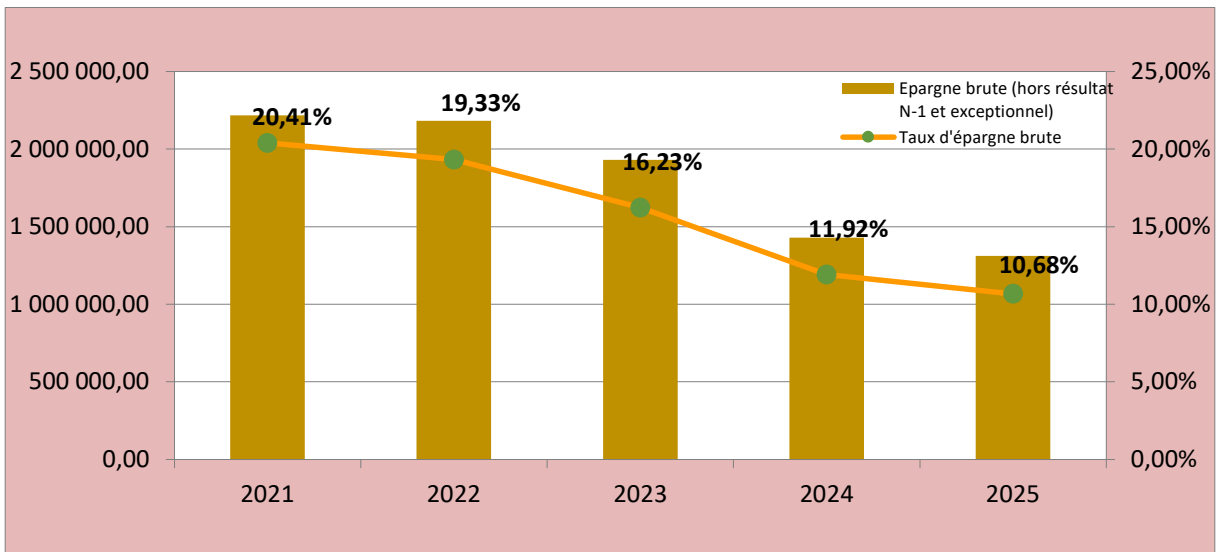
A l'étape du débat d'orientations budgétaires, le résultat de la section d'investissement pour l'année 2025 serait le suivant :

Résultat investissement 2025	- 4 766 975 €
Résultat reporté 2024	5 427 891 €
Résultat capitalisé investissement 2025	660 916 €

La baisse du résultat capitalisé est liée à la mobilisation de l'autofinancement de la collectivité pour le financement des investissements, sans recours à l'emprunt.

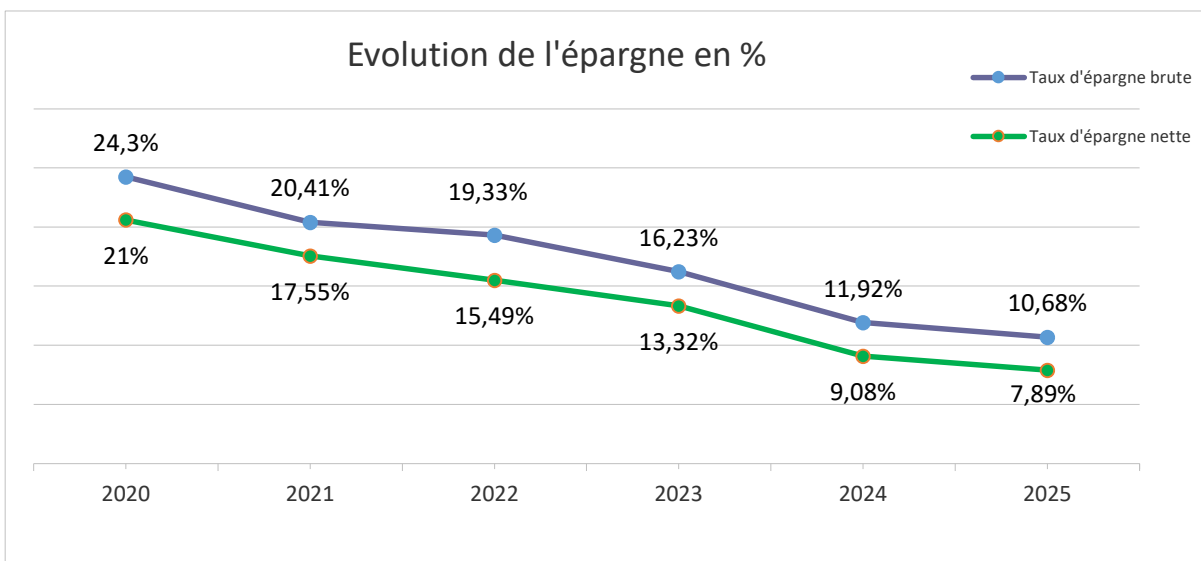
### L'autofinancement

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice budgétaire.



On constate une dégradation **significative** de l'épargne brute en 2024 et 2025, notamment en raison de l'augmentation des participations financières aux syndicats intercommunaux et des dépenses de personnel.

L'épargne nette mesure, quant à elle, l'épargne disponible après le remboursement de la dette.



## L'endettement de la Ville

Au 31/12/2025, l'encours prévisionnel de la commune de Chartres-de-Bretagne s'élèvera à 2 694 962 € pour le budget principal selon le profil d'extinction suivant :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	2 669 511,54 €	465 464 €	62 454,21 €	527 918,21 €	2 141 593,33 €
2020	2 141 593,33 €	480 438,48 €	50 750,25 €	531 188,73 €	1 610 404,60 €
2021	1 610 404,60 €	353 908,91 €	36 023,51 €	389 932,42 €	1 220 472,18 €
2022	4 220 472,18 €	485 832,61 €	42 289,10 €	528 121,71 €	3 734 639,57 €
2023	3 734 639,57 €	352 463,02 €	35 282,48 €	387 745,50 €	3 382 176,55 €
2024	3 380 865,19 €	340 579,35 €	31 995,06 €	372 536,58 €	3 045 038,99 €
2025	3 040 085,12 €	345 122,68 €	25 710,34 €	370 833,02 €	2 694 962,44 €
2026	2 694 962,44 €	338 727,61 €	20 919,01 €	359 646,62 €	2 356 234,83 €
2027	2 356 234,83 €	312 765,16 €	18 674,39 €	331 439,55 €	2 043 469,67 €
2028	2 043 469,67 €	282 180,51 €	12 763,72 €	294 944,23 €	1 761 289,16 €
2029	1 761 289,16 €	266 620,04 €	10 171,57 €	276 791,61 €	1 494 669,12 €
2030	1 494 669,12 €	267 621,65 €	7 966,76 €	275 588,41 €	1 227 047,47 €
2031	1 227 047,47 €	201 961,69 €	5 756,95 €	207 718,64 €	1 025 085,78 €
2032	1 025 085,78 €	202 973,38 €	4 745,26 €	207 718,64 €	822 112,40 €
2033	822 112,40 €	203 990,16 €	3 728,48 €	207 718,64 €	618 122,24 €
2034	618 122,24 €	205 012,03 €	2 706,61 €	207 718,64 €	413 110,21 €
2035	413 110,21 €	206 039,01 €	1 679,63 €	207 718,64 €	207 071,20 €
2036	207 071,20 €	201 071,20 €	647,50 €	201 718,70 €	0,00 €
2037	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	4 214 472,18 €	223 486,95 €	4 437 959,13 €	

La commune n'ayant pas réalisé d'emprunt en 2025, les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette sont en diminution.

**Le budget primitif 2026 prévoit la réalisation d'un emprunt d'environ 4 millions d'euros tant pour équilibrer sa section d'investissement que pour disposer de la trésorerie nécessaire à la réalisation des dépenses des projets en cours. L'encours de dette présenté ci-dessus ne comprend pas ce nouvel emprunt.**

## Ratio de désendettement :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Depuis 2019,

cette règle prudentielle visant à encadrer le recours à l'emprunt introduite dans le code général des collectivités territoriales avec un plafond référence maximum qui, pour les communes, est de 11 à 13 ans.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges financières	48 108 €	39 589 €	41 016 €	35 311 €	31 528 €	24 000 €
Stock de dette	1 716 019 €	4 220 472 €	3 734 640 €	3 382 618 €	3 042 039 €	2 697 995 €
Epargne brute	2 632 851 €	2 217 259 €	2 181 877 €	1 929 886 €	1 430 093 €	1 315 510 €
Capacité de désendettement	0,65	1,90	1,71	1,75	2,13	2,06

L'année 2025 indique un maintien de la bonne capacité de désendettement de la commune. Cependant, l'épargne brute a fortement diminué depuis 2023 et le ratio de désendettement devrait bondir dès 2026.

### Le plan pluriannuel d'investissement

Le tableau ci-dessous présente l'enveloppe sur le mandat fixée par les élus à près de 25 millions d'euros :

PROJET	MONTANT TTC THEORIQUE	MONTANT PREVISIONNEL TTC	Total des dépenses de 2020 à 2024	CFU 2025
<b>ENVELOPPES RECURRENTES</b>				
ACQUISITIONS FONCIERES (PAF et diffus)	2 580 000 €	2 876 586 €	2 201 404 €	832 478 €
ETUDES URBAINES (compte 2031)	300 000 €	100 968 €	97 848 €	3 120 €
MAIRIE-INFORMATIQUE	360 000 €	351 211 €	308 118 €	86 876 €
SECURITE INFORMATIQUE	150 000 €	47 548 €	38 741 €	47 548 €
MOBILIERS DIVERS TOUS SERVICES (+ OUTILLAGE)	1 200 000 €	1 010 678 €	700 403 €	349 474 €
dont PREVENTION - INVESTISSEMENT		39 109 €	- €	29 711 €
VIDEOPROTECTION ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	150 000 €	108 766 €	83 766 €	8 316 €
ACCESSIBILITE /ADAP/CONFORMITE	300 000 €			0 €
CREATION/plantation (compte 2121)	72 000 €	60 121 €	35 620 €	52 445 €
CHEMINS ET LIAISONS DOUCES	150 000 €	150 559 €	123 482 €	65 733 €
RENOVATION DIVERSES (énergie, toitures, alarmes...)	900 000 €	622 841 €	550 720 €	106 036 €
MODERNISATION-FLOTTE AUTO	240 000 €	360 524 €	271 924 €	109 590 €
<b>Sous-total</b>	<b>6 702 000 €</b>	<b>5 734 539 €</b>	<b>4 412 025 €</b>	<b>1 691 329 €</b>
<b>PROJETS EN COURS</b>				
ACCESSIBILITE CONFORMITE ESPACE BROCELIANDE	50 000 €	101 386 €	77 172 €	1 020 €
RENOVATION INT BAT B POLE SUD	300 000 €	185 530 €	81 851 €	94 088 €
MAISON ECOCITOYENNE	500 000 €	1 150 000 €	82 189 €	74 894 €
HALLE DES TENNIS	500 000 €	7 614 €	7 614 €	

TRANSFERT CRECHE MUNICIPALE TINTINABULLE	1 410 000 €	2 100 000 €		
ECOLE BROCELIANDE (SALLE DE RESTAURATION ET CLASSES)	500 000 €	34 081 €	14 210 €	200 000 €
NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE AUDITOIRE	100 000 €		600 €	10 580€
MODERNISATION POLE SUD - BAT A	300 000 €		- €	544 €
BRIGADE DE GENDARMERIE MAIRIE		385 000 €	7 875 €	316 808 €
CASERNE GENDARMERIE PORTE DE LA SEICHE	2 500 000 €		- €	0 €
BOULODROME	100 000 €		- €	5 100 €
CREATION DE DEUX TERRAINS DE FOOT A5		295 000 €	- €	269 795 €
NOUVELLE SALLE DE SPORTS PORTE DE LA SEICHE	3 900 000 €	5 000 000 €	1 000 264 €	3 625 964 €
MODERNISATION MAIRIE			15 647 €	40 956 €
EHPAD - 2ème phase (ch21-23)	800 000 €		23 080 €	11 537 €
EHPAD - 3ème phase (groupe électrogène)		100 000 €	- €	
CTM BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX	400 000 €	310 385 €	50 076 €	293 128 €
BOUCLE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE			0 €	12 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>11 360 000 €</b>	<b>9 668 997 €</b>	<b>1 418 246 €</b>	<b>5 499 515 €</b>
<b>PROJETS TERMINES OU SANS SUITE</b>				
AIRES DE JEUX ET LUDIQUES (skate park, ...)	150 000 €	69 000 €	- €	23 962 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS (terrains athlé, foot, ...)	300 000 €	270 056 €	230 944 €	48 470 €
ECOLE AUDITOIRE (COUR et RESEAU DE CHALEUR)	400 000 €	292 009 €	292 009 €	94 475 €
BAT B POLE SUD – Isolation extérieure	595 000 €	565 622 €	565 622 €	
3ème TUNNEL FILIERE BOIS	30 000 €	57 790 €	37 988 €	19 802 €
CENTRE DE LOISIRS "LES LONGUES HAYES "	780 000 €	1 045 000 €	953 160 €	112 332 €
POLE SOLIDARITE	575 854 €	536 715 €	536 715 €	
EHPAD - 1ère phase	2 286 101 €	3 194 957 €	3 174 177 €	20 780€
CHAUDIERE BOIS			- €	0 €
PYROGAZEIFICATION	2 000 000 €		2 133 €	- €
<b>Sous-total</b>	<b>7 116 955 €</b>	<b>6 031 150 €</b>	<b>5 792 749 €</b>	<b>319 820€</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES PPI</b>	<b>25 178 955 €</b>	<b>21 434 686 €</b>	<b>11 623 020 €</b>	<b>7 510 663 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES HORS PPI</b>				<b>111 825 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>7 622 488 €</b>

Les dépenses d'investissement pour l'année 2025 s'élèvent à 7 622 488 €.

Les investissements réalisés de 2020 à 2025 s'élèvent à environ 19 245 000 €.

Une prospective 2026-2032 est présentée dans le tableau suivant. Elle est construite sur les enveloppes récurrentes estimées par les services en fonction des crédits alloués dans la PPI précédente et sur les projets en cours :

PROJET	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Enveloppe PPI - TTC
<b>Enveloppes récurrentes (sur la base des enveloppes accordées durant le mandat 2020-2026 sauf vidéoprotection)</b>								
ACQUISITIONS FONCIERES (PAF et diffus)	900 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	4 500 000 €
ETUDES URBAINES (compte 2031)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	210 000 €
MOBILIERS DIVERS TOUS SERVICES (+ OUTILLAGE+PREVENTION)	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 400 000 €

MAIRIE-INFORMATIQUE	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	20 000 €	20 000 €	140 000 €
SECURITE INFORMATIQUE	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
VIDEOPROTECTION ESPACES PUBLICS ET VOIRIE	80 000 €	80 000 €	80 000 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €	24 000 €	344 000 €
RENOVATION DIVERSES (énergie, toitures, alarmes...) INV	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 400 000 €
ADAP/CONFORMITE	215 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	815 000 €
MODERNISATION-FLOTTE AUTO	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	420 000 €
CREATION ET PLANTATION (cpté 2121)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	84 000 €
CHEMINS ET LIAISONS DOUCES	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	210 000 €
<b>Sous total</b>	<b>1 807 000 €</b>	<b>1 392 000 €</b>	<b>1 392 000 €</b>	<b>1 342 000 €</b>	<b>1 337 000 €</b>	<b>1 337 000 €</b>	<b>1 336 000 €</b>	<b>9 943 000 €</b>
<b>Projets en cours</b>								
HALLE DES TENNIS		50 000 €	500 000 €	950 000 €				1 500 000 €
MAISON ECOCITOYENNE	800 000 €	110 000 €						910 000 €
RENOVATION INTERIEUR BAT B POLE SUD	50 000 €	400 000 €	300 000 €					750 000 €
CREATION DE DEUX TERRAINS DE FOOT A5	50 000 €							50 000 €
MODERNISATION POLE SUD - BAT A	100 000 €	200 000 €	400 000 €					700 000 €
CRECHE MUNICIPALE TINTINABULLE	1 500 000 €	50 000 €						1 550 000 €
RESTAURANT SCOLAIRE AUDITOIRE	50 000 €							50 000 €
ARC EN CIEL - AUDITOIRE	50 000 €							50 000 €
ECOLE et RESTAURANT BROCELIANDE	50 000 €	200 000 €	800 000 €					1 050 000 €
MODERNISATION MAIRIE	200 000 €	500 000 €	1 300 000 €					2 000 000 €
BRIGADE MOBILE GENDARMERIE	50 000 €							50 000 €
EHPAD/FOYER DE VIE	275 000 €							275 000 €
BOUCLE AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE	400 000 €	400 000 €						800 000 €
CTM BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX	500 000 €	700 000 €						1 200 000 €
SERRES MUNICIPALES	20 000 €							20 000 €
CASERNE GENDARMERIE PORTE DE LA SEICHE	15 000 €							15 000 €
BOULODROME - ESPACE DE LA MARIONNAIS	400 000 €	500 000 €						900 000 €
ESPACE MULTISPORTS JEANNIE LONGO	400 000 €							400 000 €
<b>Sous total</b>	<b>4 910 000 €</b>	<b>3 110 000 €</b>	<b>3 300 000 €</b>	<b>950 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>12 270 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 717 000 €</b>	<b>4 502 000 €</b>	<b>4 692 000 €</b>	<b>2 292 000 €</b>	<b>1 337 000 €</b>	<b>1 337 000 €</b>	<b>1 336 000 €</b>	<b>22 213 000 €</b>

Il est évident qu'il conviendra d'opérer les ajustements budgétaires dans un contexte budgétaire qui dépendra de deux facteurs déterminants :

- Le contexte des finances publiques à l'échelle de l'État
- L'évolution des bases de foncier bâti tant résidentiel qu'économiques

Les risques encourus sont bien sûr très loin d'être écartés comme pour l'ensemble des collectivités territoriales.

### III. LES OPERATIONS MAJEURS A VENIR POUR L'ANNEE 2026

Les services de la Ville sont organisés selon l'organigramme ci-dessous :

Maire						
Direction Générale des Services						
Direction Adjointe						
Pôle Ressources Humaines	Pôle Finances Administration	Pôle Ressources Techniques	Pôle Aménagement Urbanisme	Pôle Education	Pôle Action Culturelle	Pôle Citoyenneté, Vie Associative, Communication

La direction générale assure le pilotage global de la collectivité, le secrétariat du Maire et des élus, la gestion du courrier et des instances. Le service police municipale lui est rattaché ainsi que la coordination des liens avec le syndicat intercommunal de la piscine de la Conterrie, avec le CCAS et l'EHPAD.

La direction générale sera marquée en 2026 par l'installation d'un nouveau conseil municipal à la suite des élections des 15 et 22 mars prochain. Un travail sera à réaliser pour poursuivre les actions du projet d'administration (Cf pôle ressources humaines), mettre en place les nouvelles instances et représentations du mandat. Il est prévu d'allouer un budget pour la formation des élus comme le prévoit la réglementation.

La nouvelle équipe municipale aura à se positionner sur l'évolution du bâtiment mairie pour lequel en approche haute une enveloppe globale de travaux est identifiée à hauteur de 2 millions d'euros. A minima, il sera nécessaire de revoir le schéma électrique de ce bâtiment qui est désormais vieillissant et risque de poser un problème de conformité. Il conviendra aussi d'améliorer la partie haute et sous comble de ce bâtiment pour en faire un espace de travail confortable. Une douche et des vestiaires pour la police municipale seront aussi à réaliser.

En 2026, au niveau de la sécurité, il est prévu de renforcer l'action de la ville en matière de vidéoprotection avec un investissement sur les prochaines années chiffré à 344 000 euros TTC suite au rendu d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le sujet. Sur 2026, des crédits d'amorçage sont donc à prévoir à hauteur de 80 000 euros pour lancer cette séquence d'investissement avec la modernisation et le développement de nos équipements actuels.

### **3.1. Les missions du Pôle Ressources Humaines, et ses engagements pour l'année 2026**

La collectivité mène une politique de gestion des ressources humaines :

- respectueuse de la réglementation et des lois ;
- attentive à la qualité de vie au travail ;
- appliquée à fidéliser les agents en poste et à renforcer l'attractivité.

La maîtrise des dépenses de personnel reste un enjeu important pour la ville. En 2025 les charges de personnel représentent 55 % des dépenses de fonctionnement. Les effectifs (132 agents permanents) restent stables depuis 2023.

En 2025, des dossiers ont vu le jour :

- La mise en place de l'intranet ZIPP pour les agents, en collaboration avec le service Communication ;
- La réalisation du projet d'administration a démontré la volonté de la collectivité d'associer l'ensemble des services à la définition d'un cadre commun de travail permettant d'améliorer l'environnement de travail et la qualité du service public. Il s'est appuyé sur une démarche appréciative collective, destinée à mettre en avant les qualités des agents et des services. Près de 120 agents se sont réunis à 2 reprises le 18 décembre 2024 et le 25 juin 2025, rendez-vous au cours desquels des actions ont été listées ;
- L'accompagnement des agents pour l'ergonomie des postes de travail pour réduire les troubles musculo-squelettiques ;
- L'installation sur tous les sites d'armoires à pharmacie pour les agents ;
- La commune a fait le choix d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour la protection sociale complémentaire au risque santé. Des réunions d'informations à destination des agents ont été organisées avec l'assureur Mutame et Plus.

Certains chantiers menés en 2025 seront reconduits en 2026 :

- La prévention des risques au poste de travail avec notamment la mise en place de formations aux 1<sup>er</sup> secours pour l'ensemble des agents ;
- La réalisation d'outils dans le cadre du projet d'administration qui portent sur le management appréciatif (projet managérial, les temps d'échange/partage), la communication (les projets des services, l'intranet pour tous les établissements, la relation élus/agents), l'intégration et la formation (« bienvenue dans notre service », bourse à compétences, manager à Chartres de Bretagne, bienvenue à Chartres de Bretagne), la cohésion et l'engagement (« vis ma vie » au sein du pôle, mise en place d'un moment de loisirs et culturel, harmoniser l'accueil du public, découverte des services) ;
- La mise en place des titres de restauration dématérialisés prévue en septembre 2026. Pour ce faire, la commune lancera une procédure de consultation en vue de la passation de ce marché à compter de janvier 2026. Ce marché sera porté en groupement de commandes avec le CCAS, le Foyer de Vie, l'EHPAD, les syndicats de Piscine, Musique et Danse et Restauration.

D'autres dossiers seront menés en 2026 :

- Le règlement de formation est un document qui permet de présenter les dispositions légales de formation. C'est aussi un outil de communication sur la politique de formation de la collectivité. Il permettra aux agents d'obtenir des réponses pratiques sur la réglementation et leurs droits.

- La mise en place d'un dispositif d'astreinte technique pour répondre à des situations urgentes, non prévues, et aux besoins liés à des manifestations programmées qui surviennent en dehors des horaires habituels de fonctionnement des services.
- Le réaménagement des espaces de travail du service ressources pour améliorer le cadre de travail et les conditions d'accueil des agents. L'adaptation des postes de travail par l'acquisition de mobilier plus ergonomique permettra de répondre efficacement aux besoins individuels des gestionnaires et favorisera la concentration et la discrétion nécessaires à la gestion des dossiers (dépenses d'investissement de 5 000 €).

La masse salariale sera en hausse en 2026 avec :

- Les évolutions obligatoires :

Le versement de la participation employeur à la prévoyance santé (15 € /agent /mois) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

L'augmentation de 3% de la cotisation employeur à la CNRACL devrait représenter + 89 K€

Les évolutions de carrières (avancements d'échelon et de grade) estimées à +20 k€

- Les projets de la collectivité :

Les ouvertures de nouveaux équipements (crèche, salle des sports, maison écocitoyenne) nécessiteront la création de 5 postes au tableau des effectifs dont le coût est estimé à 180 K€ :

- 4 postes à la crèche pour une ouverture prévue fin août 2026 ;
- 1 poste à la maison écocitoyenne pour son ouverture prévue en septembre 2026.

L'augmentation du temps d'emploi des agents du service hygiène-restauration pour l'entretien de la salle des sports.

### **3.2. Les missions du Pôle Administration Finances, et ses engagements pour l'année 2026**

Le pôle administration finances regroupe le service population et trois services dits supports.

#### Population :

Le service population d'une commune joue un rôle crucial dans la gestion de la vie administrative des citoyens. Il s'occupe des démarches liées à l'état civil, comme les titres sécurisés, les actes de naissance, de mariage ou de décès, le recensement militaire, aux élections ou au funéraire. En tant que vitrine de la collectivité, ce service incarne la proximité, facilitant l'accès aux droits et renforçant le lien entre les habitants et les services communaux.

Le service population a été mobilisé sur plusieurs dossiers durant l'année 2025 :

- Mise en place de la dématérialisation des actes d'état civil avec COMEDEC, qui permettra une gestion électronique des actes d'état civil afin de faciliter et

d'améliorer l'accès des citoyens aux démarches adm

migration du logiciel état civil en hébergement cloud ;

- Mise en œuvre de la généralisation de la certification de l'identité numérique, qui permet à la mairie de certifier l'identité numérique de l'utilisateur lors de la remise de carte d'identité nationale ;
- La reprise de concessions dans le cimetière du centre.

L'année 2026 sera marquée par :

- Les élections municipales au mois de mars 2026 ;
- La mise à jour du règlement funéraire et la réflexion sur le passage à un hébergement Cloud du logiciel métier GESCIME, pour la gestion des cimetières.

#### Finances et comptabilité :

Le service finances et comptabilité accompagne les services opérationnels dans l'élaboration de leur budget. Il joue un rôle central dans la gestion budgétaire et comptable de la collectivité, veillant à l'équilibre des dépenses et des recettes selon les projets de la collectivité.

Durant l'année 2026, le service Finances travaillera avec les services opérationnels sur différents dossiers structurants :

- La mise à jour de l'inventaire de la commune ;
- Les circuits financiers de la commune ;
- Le développement du contrôle interne ;
- Et la poursuite de l'association des pôles et des élus à la définition de la trajectoire budgétaire de la collectivité.

#### Commande publique et affaires juridiques :

Le code de la commande publique étant en constante évolution et soumis à une jurisprudence riche, le service marché public mène en partenariat avec les services opérationnels un travail d'accompagnement et de sécurisation des achats.

Le guide des procédures internes en matière d'achats et de marchés publics en procédure adaptée fera l'objet d'un travail de simplification au cours de l'année 2026 afin de mieux correspondre aux attentes des services opérationnels dans le respect des règles de la commande publique.

Durant l'année 2026, le volet affaires juridiques de ce service continuera de se structurer avec la volonté d'analyser et sécuriser les actes et procédures internes de la collectivité, de développer une veille juridique et un conseil juridique adaptés aux différents services de la collectivité.

#### Informatique :

Le service informatique assure la gestion, la maintenance et la sécurisation des systèmes et réseaux informatiques indispensables au bon fonctionnement de la collectivité.

L'année 2024 a été marquée par le passage à Office 365 pour la messagerie. Il reste un travail conséquent à mener sur les années à venir pour la mise en œuvre du SharePoint et des autres fonctionnalités d'Office 365 au sein de la collectivité.

Durant l'année 2026, le service informatique portera plusieurs dossiers structurants :

- Audit et cadrage de la téléphonie portable ;
- Réflexion sur la téléphonie IP et le développement de Teams ;
- Rédaction d'une charte informatique ;
- Rédaction du Schéma Directeur du Service Informatique ;
- Sensibilisation à la Cybersécurité – développement de bonnes pratiques ;
- Rédaction du plan de reprise informatique ;
- Participation au projet de vidéosurveillance ;

### **3.3. Les missions du Pôle Ressources Techniques, et ses engagements pour l'année 2026**

Le Pôle des Ressources Techniques contribue chaque jour à l'embellissement de la Ville et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, ainsi que de l'ensemble des usagers, hors champ de la voirie et réseaux depuis 2017 – année du transfert de compétences à la Métropole conformément à la loi MAPTAM.

Le pôle regroupe les activités de gestion, d'entretien et d'investissement (études et projets) liées aux patrimoines bâtis, à la flotte automobile ainsi qu'aux espaces verts et urbains, incluant la propreté. Ses 30 agents, dont 5 encadrants, sont mobilisés quotidiennement pour assurer la maintenance, la conservation et la valorisation de ces patrimoines, réalisées soit par des entreprises (dans le cadre de contrats, marchés ou interventions ponctuelles), soit en régie interne.

Lorsque les travaux sont réalisés en régie, leur valorisation peut ouvrir droit au FCTVA, un mécanisme de compensation de la TVA supportée par les collectivités pour leurs dépenses d'investissement.

#### Patrimoine bâti

La ville dispose d'un patrimoine bâti de 43 000 m<sup>2</sup>. Ce patrimoine est composé de bâtiments tertiaires et de 18 logements communaux dont 14 sociaux - acquis dans le cadre des acquisitions foncières.

En 2026, la mobilisation du pôle sera conséquente pour poursuivre les opérations de rénovations diverses de ce patrimoine basées sur une enveloppe de 200 000€.

Ces actions se traduiront comme suit par ordres de priorités :

- Rénovation des systèmes de détection des intrusions,
- Remplacement de système de chauffage défaillant ou en panne,
- Extension de la gestion à distance des chauffages permettant une programmation optimale,
- Remplacement des éclairages en LED,

- Remplacement de menuiseries extérieures,
- Isolation thermique énergétique,
- Rénovation des combles et des toitures,
- Poursuite des audits énergétiques, CVC et étude d'optimisation d'occupation des bâtiments communaux fléchés pour objectif de rédiger un Schéma Directeur des Equipements Publics (SDEP) ou un Schéma Directeur Immobilier Energétique – PROGRAMME ACTEE

Pour contribuer à cette exécution, un marché à bons de commandes répartis en plusieurs lots, sera publié.

Le plan de mise en conformité des bâtiments publics demeure une priorité et poursuivra la dynamique engagée, avec l'accompagnement du SDIS.

L'enveloppe prévisionnelle d'investissement, ADAP et conformité, est de 215 000 euros en 2026.

Sa mise en œuvre se poursuivra comme tel :

- La levée des prescriptions liées aux vérifications périodiques obligatoires sur les installations électriques, sur les systèmes de sécurité incendie (extincteurs, alarmes, sorties de secours, désenfumage, etc), sur les installations de gaz, sur les installations thermiques, de climatisation ou de ventilation, ainsi que sur les ascenseurs et monte-charges,
- L'évolution de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite selon d'Agenda d'accessibilité Programmée (ADAP).

Le pôle ressources techniques sera mobilisé sur le pilotage du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et en particulier :

1/ Maintiendra sa mobilisation sur le suivi des opérations récemment réceptionnées ou lancées :

- Réception de l'Espace Multisports Jeannie Longo (2 000m<sup>2</sup>),
- Réception de locaux administratifs – Brigade mobile de gendarmerie (70m<sup>2</sup>),
- Construction d'une Maison Eco citoyenne (600m<sup>2</sup>),
- Construction d'une nouvelle crèche (350m<sup>2</sup>),
- Déploiement d'une boucle d'autoconsommation collective communale,
- Travaux de mise en conformité de l'EHPAD-foyer de vie,
- Restructuration énergétique et fonctionnelle du Centre technique Municipal,
- Foyer du boulodrome.

2/ Accompagnera les études en co-pilotage avec les occupants/usagers en fonction des priorités de mandat de la nouvelle équipe municipale. D'ores et déjà, les besoins suivants sont identifiés :

- Rénovation intérieure du bâtiment B du centre culturel - Pôle Sud,
- Modernisation du bâtiment A du centre culturel - Pôle Sud,
- Réhabilitation de l'école Brocéliande, (suivi des fissures jusqu'à l'été 2026 – une décision de travaux sera à lancer à l'issue)

- Rénovation et modernisation de la mairie,
- Tennis couvert,
- Caserne gendarmerie – ZAC des portes de la Seiche,
- Restauration scolaire municipale en lien avec l'évolution des sites « Arc en ciel », auditoire et Brocéliande.

En 2026, une réflexion sera portée sur la dissociation de la chaudière bois de la Piscine de la Conterie du réseau de chaleur municipal permettant à la commune d'être autonome pour assurer le chauffage de ces bâtiments.

#### Flotte automobile

La modernisation du parc roulant de la collectivité se poursuivra avec l'objectif d'un parc plus récent, moins consommateur de carburant, et plus approprié aux usages. L'enveloppe nécessaire estimée pour 2026 s'élève à 60 000 euros.

#### Environnement

Le service environnement de la ville s'élance dans l'année 2026 avec en vue le passage du jury national des villes et villages fleuris prévisible en juin/juillet 2026.

Plusieurs travaux inscrits au PPI se poursuivront :

- Réhabilitation des chemins piétons et des liaisons douces appréciés des usagers (30 000€) ;
- Réhabilitation des espaces verts dont les ronds-points et les entrées de ville (12 000€) ;
- Réflexion à consolider sur les serres municipales « de demain ».

### **3.4. Les missions du Pôle Aménagement et Urbanisme, et ses engagements pour l'année 2026**

#### ZAC Les Portes de la Seiche :

Le budget annexe de cette ZAC, dont la ville est aménageur en régie, prend en compte pour l'année 2026 :

Phase 1 :

- La cession de l'îlot 1 pour le projet de NEOTOA ; le produit de cette cession n'est pas encore connu, le projet étant en phase esquisse.
- Les frais administratifs et dernières interventions techniques en vue de la rétrocession des espaces communs de cette phase ;

Phase 3 :

- Cessions de l'îlot 5 et 6 à la SCCV Les Portes de la Seiche ;
- Cession des îlots 1-2-3-4 au lauréat de l'appel à projet en cours ;
- Finalisation des travaux d'aménagements extérieurs et du parking provisoire de l'espace multisports Jeannie Longo salle de sport ;

- Réalisation d'une étude d'opportunité sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking définitif de l'espace multisports Jeannie Longo ;
- États des lieux d'avant-chantier autour des îlots 5 et 6 ;
- Remplacement des plaques de regards volées et réparation des candélabres dégradés ;

#### Phase 2 :

- Rédaction et lancement d'un marché pour le recrutement d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre, en fonction des orientations politiques de la future équipe municipale élue en mars 2026 ;

#### Études :

- L'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire (urbaniste, juriste, environnementaliste) pour le dépôt d'un nouveau dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) nécessitant la réalisation d'études environnementales pour finaliser la maîtrise foncière sur l'ensemble du périmètre de la ZAC ;
- Les participations aménageurs seront aussi à préciser de même que les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre (estimations).

#### 🚧 Poursuite de la collecte de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Afin d'assurer le suivi du recouvrement de la TLPE en 2026, la commune s'appuiera sur le cabinet Go Pub Conseil et leur logiciel Archibald.

Suivant la délibération adoptée lors du conseil municipal du 19 mai 2025, applicable à compter du 1er janvier 2026, le produit prévisionnel de la TLPE pour 2026 est estimé à 45 000 €. Cette estimation est basée sur les supports taxables installés en 2025.

#### 🚧 Réalisation d'une étude sur le devenir des équipements scolaires communaux et du restaurant municipal et l'aménagement du secteur Auditoire / Chatel

La maîtrise foncière de la rive Sud de la rue Antoine Chatel s'est considérablement accélérée depuis 2023. Il est donc proposé de réaliser une étude croisant les problématiques du restaurant municipal et des établissements scolaires communaux avec les opportunités foncières à l'échelle de la commune : réserve foncière du sud de la rue Antoine Chatel, mutations au nord de la place de l'Auditoire, ZAC Les Portes de la Seiche, etc.

Le contenu de cette étude, l'articulation des différents sujets et la nature de l'expertise sollicitée seront définies par la future équipe municipale, après les élections.

#### 🚧 Acquisitions foncières et immobilières

La commune doit racheter les propriétés acquises par Rennes Métropole dans le cadre du programme d'action foncière (PAF) qui arrivent en fin de portage. Depuis la création du PAF, la Ville a racheté à Rennes métropole 15 biens pour un montant total de **3 581 001.78 €** hors frais de notaires (Annexe 1).

Le rachat des biens arrivés en fin de portage foncier va se poursuivre dans les années à venir, à défaut d'opérateurs désignés :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 035-213500663-20260216-DEL06\_2026-DE

Adresse	Date d'acquisition	Date d'effet de la convention	terme de la convention	prix	Frais lors de la 1ère acquisition	Valeur du rachat en fin de portage	Opérations fléchées
64 rue de la Poterie	Achat par Commune le 29/10/ 2020 revente à RM le 20/04/2021	08/04/2021	01/05/2026	232 250,00 €	3 384,00 €	235 634,00 €	
8 Rue Antoine Chatel	20/06/2016	01/07/2016	30/06/2026	122 400,00 €	7 690,04 €	130 090,04 €	Opération Sud Antoine Chatel
12 rue Antoine Chatel	14/11/2011	13/03/2012	01/12/2026	200 000,00 €	10 733,56 €	210 733,56 €	Opération Sud Antoine Chatel Mise en réserve prolongée en 2022 (15 ans au total)
6 rue Antoine Châtel	23/11/2021	01/12/2021	30/11/2026	231 000,00 €	19 647,37 €	250 647,37 €	Opération Sud Antoine Chatel
11 rue de la Poterie	30/08/2022	01/09/2022	31/08/2027	255 000,00 €	3 818,55 €	258 818,55 €	Intégré à l'opération Théodore Botrel
4 rue Jules Robert	01/02/2023	01/03/2023	01/03/2028	410 650,00 €	5 329,96 €	415 979,96 €	Réaménagement de l'accès au lotissement et restructuration du restaurant communal de l'Auditoire.
20 rue Antoine Châtel	05/02/2025	16/04/2025	01/03/2030	240 000,00 €	3 829,38 €	243 829,38 €	Opération Sud Antoine Chatel
24 rue Antoine Châtel	12/09/2023	18/07/2024	01/10/2028	265 000,00 €	3 755,77 €	268 755,77 €	Opération Sud Antoine Chatel
20 rue la de Poterie	29/12/2022	08/01/2025	01/01/2028	355 000,00 €	4702,83	355 000,00 €	Gestion AIVS prévue initialement, mais coût de remise en état pour mise en location trop élevés pour AIVS. Bascule vers gestion communale.
21 rue de Fénidan	02/10/2024	13/02/2025	01/11/2029	297 000,00 €	3 836,12 €	300 836,12 €	Lien avec opération d'Helio Aménagement au sud et permettre un passage vers la rue de Fénidan. La parcelle AM1171 supportant l'habitation a vocation à être revendue telle qu'elle est.
19 bis Fénidan	22/01/2025	13/02/2025	01/02/2030	150 000,00 €	2 661,59 €	152 661,59 €	Lien avec opération d'Helio Aménagement au sud et permettre un passage vers la rue de Fénidan. La parcelle AM1171 supportant l'habitation a vocation à être revendue telle qu'elle est.
16 rue Antoine Chatel	18/06/2025	18/11/2025	18/11/2030	236 000,00 €	3 649,55 €	239 649,55 €	Opération Sud Antoine Chatel

	Montant des biens à racheter par Ville à RM à défaut d'opérateurs désignés
2026	827 104,97 €
2027	258 818,55 €
2028	1 039 735,73 €
2029	300 836,12 €
2030	636 140,52 €
Total	3 062 635,89 €

La commune recourt également à la préemption et aux acquisitions de sa politique foncière. A ce jour, aucune procédure de ce type n'est en cours.

L'objectif en 2026 sera de chercher à équilibrer la charge foncière de la collectivité en cédant au minimum à des opérateurs immobiliers pour l'équivalent des montant de biens à racheter soit 827 104,97 €.

### **3.5. Les missions du Pôle Education, et ses engagements pour l'année 2026**

 Le Pôle Education comprend plusieurs services :

Service petite enfance : crèche municipale Tintinabulle, Ty'Pame (RPE-Parentalité) ;

Service enfance-jeunesse : affaires scolaires, accueils péri et extrascolaires, centre d'animation l'Igloo, Cap à Cité (apprentissage à la citoyenneté), dispositif argent de poche, séjours... ;

Service restauration scolaire ;

Coordination de la convention territoriale globale et des actions éducatives transversales ;

Service hygiène (entretien des locaux).

 Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) a été remplacé par la CTG, qui a été signée en 2022 pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'un accord-cadre entre les trois collectivités de Chartres-de-Bretagne, Laillé et Pont-Péan avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle a pour finalité le maintien et le développement des services aux familles.

La signature permet le financement par la CAF :

- de 2 ETP de coordination, répartis sur les trois communes ;
- des actions auparavant inscrites au CEJ dans un dispositif désormais appelé « bonus territoire ».

La signature du renouvellement de la CTG pour les prochaines années doit être précédée d'un bilan de la période précédente et d'un cadrage des fiches actions à venir.

 TY'PAME

Ty'pame est ouvert depuis février 2023 et animé par une animatrice-coordinatrice. Son action se décompose en deux orientations majeures : RPE et accompagnement à la parentalité.

Le RPE s'adresse aux assistants maternels et aux parents et remplace les anciens RAM, gérés par la CAF.

Ses missions sont les suivantes :

- Informer ;
- Orienter les parents sur les modes de garde en fonction de leur projet ;

- Favoriser la mise en relation avec les professionnels ;
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle d'employeur ;
- Accompagner les assistants maternels dans des démarches de formation continue...

#### L'accompagnement à la parentalité :

Il se déploie de la façon suivante :

- Second créneau LAEP (lieu accueil enfant parent) depuis printemps 2024 ;
- Organisation d'ateliers, de conférences, ... sur les thèmes de la parentalité ;
- Organisation de la semaine nationale de la petite enfance en mars 2025 ;
- Organisation de la 4ème édition de la fête du jeu à destination des familles (septembre 2026).

#### Construction d'une crèche

Construction d'une crèche d'une capacité d'accueil de 30 places, sur la parcelle située entre le cimetière et le presbytère. La livraison est prévue durant l'été 2026.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 017 527 € TTC, dont 1 920 657 € pour la partie travaux.

Différents partenaires participent au financement de cette structure, à hauteur de 1 250 013 € : la CAF (pour un montant de 388 000 €); Rennes Métropole (pour un montant de 319 341 €) ; le Département (pour un montant estimé à 542 672 €).

Les démarches suivantes seront à engager en 2026 avant l'ouverture :

- Acquisition de mobiliers et matériels informatiques ;
- -Inscription des charges et recettes de fonctionnement au BP 2026 ;
- -Dossiers à déposer auprès des services PMI, CAF, ... ;
- Augmentation des ETP par l'augmentation des temps de travail et le recrutement de personnels.

### **3.6. Les missions du Pôle Action Culturelle, et ses engagements pour l'année 2026**

#### Programmation culturelle et artistique, diffusion et soutien à la création

Durant cette année 2026, le Pôle Action Culturelle continuera d'assurer une programmation diversifiée dédiée à tous les publics tout en s'attachant à quelques axes de travail transversaux : *les jeunes, les familles, les partenariats avec le champ social, le participatif, la convivialité et le ludique*. Les interventions dans les murs et hors les murs se poursuivront en exploitant « l'aller vers », auprès de structures partenaires ou d'autres lieux du bassin de vie de la commune.

Le projet 2026 du Pôle Action Culturelle visera à pérenniser et nourrir une identité de lieu de vie et de rencontre, à diversifier les publics accueillis et pour cela à renouveler les modes de sensibilisation et d'accueil ainsi qu'à enrichir les actions culturelles construites avec les partenaires et acteurs locaux.

Le soutien à la création se poursuivra, tant dans le secteur d'Art, via des résidences d'artistes, l'invitation d'artistes associés et/ou la coproduction d'œuvres, de projets et de spectacles.

L'accompagnement des associations culturelles locales et des pratiques amateurs se poursuit (politique tarifaire et collaboration autour de mise à disposition du lieu, projets d'action culturelle, pérennisation d'un temps de valorisation des pratiques locales).

#### 🚧 Projet d'établissement de la Médiathèque et réorganisation de service

La Médiathèque finalisera avant la mi-février 2026 son Projet d'établissement culturel et scientifique, débuté en septembre 2023. Suite à l'élaboration du diagnostic de la structure et sur la base des axes directeurs formulés par le Conseil municipal et les élus de secteurs en septembre 2025 (Une médiathèque accueillante favorisant la rencontre / Une médiathèque accessible / Une médiathèque actuelle et évolutive / Une médiathèque plurielle et collaborative) des ateliers participatifs permettront de penser un plan d'action sur certains sujets transversaux à la collectivité (ludique, accessibilité, convivialité, numérique). Les bibliothécaires travailleront en parallèle aux prospectives opérationnelles finales plus larges. Celles-ci concerneront entre autres, l'évolution des conditions d'accueil et de gestion/ valorisation des collections (création/évolution de nouveaux fonds si besoin). La réorganisation des missions de l'équipe et la refonte de l'organigramme de la Médiathèque : un poste de responsable et un poste de renfort sont expérimentés depuis l'automne 2025 et seraient à pérenniser en 2026.

#### 🚧 Evolution des outils de communication numériques

En 2024, un nouvel outil de conception et d'envoi de la Newsletter, plus efficient et esthétique, a été mis en place. L'année 2026 sera l'aboutissement des ateliers participatifs mixant les différents profils d'utilisateurs commencés en 2023 en vue de la création d'un nouveau site Internet pour le Centre culturel conçu en lien avec le site internet de la Ville pour un lancement si possible pour l'automne 2026.

#### 🚧 Modernisation du bâtiment principal A du centre culturel, transition écologique et technologique et investissements mobiliers :

Modernisation bâtementaire :

En 2026, une étude sur l'« *optimisation bâtementaire au service des usages (actuels et futurs) et d'une transition écologique* » s'envisage (en lien avec des audits complémentaires déjà réalisés par les Services techniques – électrique, énergétique, accessibilité...), en vue de la réalisation de travaux de modernisation du bâtiment A à l'horizon 2029/2030. La restitution de cette étude s'envisage pour la fin 2026.

Investissement mobiliers / matériels et paysagers :

Des opérations d'achats mobiliers mesurés mais réguliers permettent depuis 2023, de rendre plus conviviaux et plus fonctionnels les différents espaces du centre culturel. Ces acquisitions sont à poursuivre en 2026. Un aménagement de l'accueil-billetterie

pour l'isoler davantage des courants d'airs et température également.

En parallèle, le service des espaces verts a installé en 2025 une nouvelle signalétique extérieure aux différents bâtiments (A, B, studio 131, salle Rabelais, cinéma). Des réflexions se poursuivront sur les évolutions possibles des espaces verts à l'entrée principale du centre culturel afin qu'ils soient plus appropriables par les usagers.

Un renouvellement progressif des parcs de matériels scéniques et muséographiques est opéré depuis 2022, profitant de différents dispositifs d'aides publiques (Région Bretagne, DRAC). Il se fait en accord avec les besoins de transition écologique et énergétique mais également en vue de l'optimisation des outils face aux évolutions technologiques et protocoles en vigueur. La fin de l'année 2025 est marqué par le remplacement du système son de la Salle Jacques Brel (datant de 2006). Il s'agit d'un investissement important, près de 127 000 €, qui a fait l'objet d'aides publiques (22 510€ par la Région Bretagne et attribution en attente par le Centre National de Musique). Ce projet intègre des opérations de reprise et réemploi de l'ancien matériel.

### **3.7. Les missions du Pôle Citoyenneté – Vie Associative – Communication, et ses engagements pour l'année 2026**

#### Citoyenneté :

##### 1/ Maison Eco-Citoyenne :

La Maison Eco-citoyenne a pour objectif de devenir un lieu ressource dédié à l'économie circulaire et de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique.

Le projet s'appuie sur deux volets complémentaires et menés parallèlement :

Un volet travaux avec la construction d'un bâtiment neuf de 391 m<sup>2</sup>. L'année 2026 sera à ce titre dédiée aux travaux des nouveaux locaux et à sa livraison. Les aménagements intérieurs seront également à prévoir.

Un volet animation du lieu. Les actions (lab, repair café, objethèque) seront poursuivies en 2026. Le comité de pilotage composé d'élus et d'habitants se réunira pour préparer l'ouverture du bâtiment (aménagement, règlement, accueil d'autres activités, coordination, communication...).

Une demande d'agrément « Espace de vie sociale » est en cours auprès de la CAF d'Ille et Vilaine.

Concernant l'éco-citoyenneté, des actions de sensibilisation se poursuivront notamment dans le cadre de l'édition 2026 du festival « j'agis pour ma planète », en co-organisation avec le Pôle Sud. Les actions Mai à Vélo et les animations autour de la Maison du vélo seront reconduites.

## 2/ La participation citoyenne

Le pôle travaillera en transversalité avec les autres secteurs sur des dynamiques participatives au sein des projets municipaux. Les commissions des habitant.es seront sollicitées sur certains projets. La participation à différentes actions sur la ville se poursuivra pour informer les habitant.es des projets participatifs de la commune.

## 3/ Accueil des nouveaux chartrains

L'accueil des nouveaux chartrains sera réédité en 2026.

## Vie associative et sportive

### 1/ Espace multisports Jeannie Longo

Ce nouvel équipement permettra de répondre aux besoins des associations et ouvrira début 2026.

### 2/ Terre de Jeux

Des actions Terre de Jeux seront poursuivies en 2026 : semaine olympique et paralympique, accueil de la caravane du sport en juillet

### 3/ Boulodrome

Le projet de réhabilitation du boulodrome est en préparation. L'année 2026 sera consacrée à la validation du programme, au choix de la maîtrise d'œuvre et aux phases de conception du nouveau bâtiment. Des locaux provisoires sont mis en place pour permettre à l'association de pétanque de poursuivre son activité durant les travaux.

### 4/ Gestion des salles

Un nouveau module de signature électronique permettant la dématérialisation des conventions de mise à disposition sera déployé dans le logiciel 3d ouest.

### 5/ Forum des associations et du bénévolat

Le forum sera reconduit sous son format actuel.

## Communication

Le service communication poursuivra l'élaboration et le suivi des outils de la Ville (Le chartrain, Chartres Hebdo, site internet de la Ville, Facebook, différents supports printés des services) et la coordination du ZIPP, intranet des agents de la ville. Le service amorcera également la réflexion pour ouvrir le ZIPP aux établissements annexes CCAS et EHPAD.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026  
Reçu en préfecture le 16/02/2026  
Publié le  
ID : 035-213500663-20260216-DEL06\_2026-DE

\*\*\*\*\*